

F E D E C H O S E S



-----Pour le fédéralisme-----

Fédéchoses - *F131*

Pour la paix, la justice



et la démocratie mondiale

Une Europe unie



dans un monde uni

2006 - 33^{ème}. année - 1^{er} trimestre

N° 131

Editorial

Dix mois après la victoire du NON aux référendums français et hollandais, il est évident que le *PLAN B* n'existait que dans l'esprit de certains des opposants au Traité constitutionnel européen (TCE). Le fameux *Plan B* n'était bien qu'un *Plan B...* comme *Bidon*, comme... *Bluff...*, ...comme *Babius...* et nous ne sommes pas prêts de pardonner aux responsables de cette escroquerie morale et politique.

Dès le 30 mai 2005 les fédéralistes annonçaient que « les ratifications doivent poursuivre leur cours ». Où en sommes nous aujourd'hui ?

De nouveaux Etats ont ratifié le TCE, par référendum ou par voie parlementaire, la Belgique devenant le 14^{ème}. Etat à le valider. Récemment la Finlande a confirmé sa volonté de le ratifier au début de sa période de présidence de l'UE et d'autres ratifications (dont celles des deux pays candidats, Bulgarie et Roumanie) pourraient intervenir prochainement ; le Portugal a confirmé sa volonté d'organiser un référendum sur le projet existant, ou un projet légèrement modifié, tandis qu'à l'opposé des responsables tchèques et polonais, eurosceptiques, réaffirmaient leur refus et que Blair restait aux abonnés absents.

La situation n'est pas désespérée, d'autant que le gouvernement allemand réaffirme sa volonté de voir ratifiée la Constitution dans son ensemble, complétée d'un protocole social et d'une déclaration concernant le maintien du modèle social européen. Les chances augmentent actuellement de la voir finalement adoptée par une très claire majorité des Etats, et de la population de l'UE (la majorité simple étant doré et déjà dépassée dans ces deux « collèges »).

A ce sujet, dans sa *Note aux Amis de la Convention* (cf. pages intérieures), Jean-Guy Giraud, directeur du Bureau du Parlement européen à Paris, effectue un rapprochement saisissant entre les

tergiversations actuelles et l'accouchement au forceps de la Constitution américaine, le *Rhode Island* finissant par la ratifier (après l'avoir rejetée) 14 mois après son entrée en vigueur... !

Le TCE reste aujourd'hui la seule base légitime (élaborée par une Convention sans précédent dans l'histoire de l'intégration européenne, imparfaite mais sans comparaison avec les conclaves diplomatiques du passé) et disponible pour reprendre le processus constituant. Les fédéralistes ont toujours considéré ce texte comme un minimum vital constitutionnel (ce qui explique leur « OUI critique et résolu ») et ils restent demandeurs de toute amélioration bénigne ou plus fondamentale (jusqu'à la suppression du droit de veto) tandis qu'ils dénonceront et refuseront tout « détricotage » du texte. Les fédéralistes refusent également la calamiteuse méthode des ratifications nationales et réclameront à nouveau un référendum européen de ratification seul à la mesure des enjeux.

Si le TCE reste aujourd'hui la seule base valable et légitime sur laquelle travailler, le Parlement européen est, lui, le seul représentant légitime et démocratiquement élu du Peuple européen et c'est pourquoi il a un rôle irremplaçable et doit prendre l'initiative de relancer le processus constituant.

Dans une telle configuration, les fédéralistes ont actuellement, en Europe, une seule tâche : aiguillonner le Parlement européen (et chaque parlementaire européen), appuyer en son sein l'Intergroupe fédéraliste pour la Constitution européenne (cf. pages intérieures) qui en est l'avant-garde, populariser ses actions et les relayer sans relâche auprès de l'opinion publique et des organisations de la société civile, y compris auprès des militants du « Non de gauche » sincèrement désireux de relancer un projet constitutionnel crédible.

Le Parlement européen organisera, les 8 et 9 mai à Bruxelles, un premier Forum parlementaire sur la reprise du processus constituant, regroupant des élus européens et des élus des Parlements des 25 Etats de l'UE. Les fédéralistes ne laisseront pas laisser échapper cette occasion de se faire entendre et de soutenir son initiative ; ils seront donc présents !

Les fédéralistes organiseront les 2^{ème}. et 3^{ème}. Conventions européennes des citoyens, à Vienne en mai et à Paris à l'automne ; comme à Gênes en décembre dernier, là encore, nous serons présents !

Fédéchoses

Silvio TRENTIN

et le mouvement *Libérer et Fédérer* :
« de la Résistance vers la révolution ».

John PINDER

Des étapes
vers une fédération européenne et mondiale.

Fédéchoses - Pour le fédéralisme
pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis plus de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « Unir l'Europe pour unir le monde » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES Pour le fédéralisme <i>Presse fédéraliste</i> 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon Tél. / fax 04.78.72.09.70 - Email jfbb_fr@yahoo.fr <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc Prevel <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - L. Levi - M. Morin <i>Jivaro Imprimerie</i> 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 1005 G 86235	ABONNEMENT Nom Prénom Adresse Normal € 10 Militant € 20 Soutien € 100 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON
---	---

SOMMAIRE	
Editorial	P. 1
Intergroupe fédéraliste du Parlement européen. - Bruno BOISSIERE	P. 3
Des étapes en direction d'une fédération européenne et mondiale. - John PINDER	P. 4
A propos de la ratification de la Constitution américaine... ! - Jean-Guy GIRAUD	P. 7
L'UE et le statut du Catalan : chronique d'une déception. - Francesc SAMPERE-VOLTA	P. 8
Des observateurs de la JEF arrêtés en Biélorussie. - JEF-Europe	P. 10
Respecter les différences, abolir les frontières. - Hon. Lois M. WILSON	P. 11
Le Mouvement fédéraliste africain à Bruxelles. - Jean-Paul PUGALA	P. 12
La Baie de Guantanamo : un trou dans les lois de la physique. - Richard LAMING.	P. 13
Silvio Trentin et le mouvement Libérer et Fédérer : de la Résistance vers la révolution. - Paul ARRIGHI	P. 15
Attaque ayant apparemment des motifs racistes par les douanes françaises au Pont de l'Europe Strasbourg-Kehl.	P. 21
Note d'information de David SCHNEIDER-ADDAE-MENSAH - Prise de position de l'UEF Rhône-Alpes	
Il y a 30 ans nous avons publié : « Pour les droits civiques des travailleurs immigrés ». - Bertrand SAINT-GAL	P. 22
Le 16 janvier le Parlement européen rejetait... la Citoyenneté européenne rêvée par Giusto CATANIA.	P. 24
Eclairages sur une occasion manquée. - Florent BANFI	
Le journal des lecteurs.	P. 26
Documents fédéralistes et fiches de lecture.	P. 27
- Actes de l'UAF 2005	
- Aux Etats-Unis d'Afrique. (Roman de Abdourahman A. WABERI) - Rafik DARRAGI	



INTERGROUPE FEDERALISTE POUR LA CONSTITUTION EUROPEENNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 15 FEVRIER 2006, PARLEMENT EUROPEEN - STRASBOURG, 17H00-18H00

Députés présents : Christopher BEAZLEY (PPE-DE, UK), Carlos CARNERO GONZALEZ (PSE, E), Andrew DUFF (ALDE, UK), Edward McMILLAN-SCOTT (PPE-DE, UK), Inigo MENDEZ de VIGO (PPE-DE, E), Gérard ONESTA (Verts/ALE, F), Bernard POIGNANT (PSE, F), Libor ROUCEK (PSE, CZ), Patrizia TOIA (ALDE, I), Johannes VOGGENHUBER (Verts/ALE, A). La réunion était présidée par M. Andrew DUFF (ALDE, UK), Membre du Comité d'animation de l'Intergroupe.

Suivi de la résolution du Parlement européen sur la période de réflexion : Comment organiser les forums parlementaires ?

Les **Forums parlementaires** (devant regrouper des Parlementaires européens et des Parlementaires nationaux ainsi que l'a proposé le Parlement européen, pour réfléchir ensemble à la relance du processus constitutionnel européen) peuvent être le moyen de relancer le processus constitutionnel. Il s'agit de discuter des modalités d'organisation du premier d'entre eux, qui doit se tenir les 8-9 mai 2006. Etait invité pour un échange de vues, à la dernière réunion de l'Intergroupe fédéraliste M. Edward McMILLAN-SCOTT (PPE-DE, UK), Vice-président du Parlement européen chargé des relations avec les parlements nationaux.

Nous reproduisons ci-dessous des extraits d'une note d'information de Bruno BOISSIERE, ancien Parlementaire européen, ancien Secrétaire général de l'*U.E.F.-Europe* et actuellement Secrétaire de l'*Intergroupe fédéraliste du Parlement européen* ; rappelons que Bruno est également depuis une 10^e d'années membre de notre Comité de rédaction.

(...) Veuillez trouver ci-après un courrier (comprenant les conclusions de la dernière réunion de l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen...) que j'ai adressé hier à deux membres importants du Parlement européen avec qui je suis en contact :

- M. Alain BARRAU, ancien membre de la Convention (PS, Assemblée nationale, F), devenu depuis fonctionnaire du PE et plus précisément Chef de l'Unité relations bilatérales du Parlement européen (Direction relations avec les Parlements nationaux). C'est lui qui a la charge d'organiser les réunions interparlementaires, et donc le Forum parlementaire des 8-9 mai 2006 à Bruxelles ;
- M. Gérard LAPRAT, ancien fonctionnaire du groupe communiste au PE, devenu fonctionnaire du Parlement européen. C'est lui qui coordonnera la rédaction des *European Papers* du PE pour le **Forum parlementaire**. Par ailleurs, j'ai appris ce matin que la Finlande a l'intention de ratifier le projet de traité constitutionnel au début de sa période de présidence de l'U.E. Il semble que la Roumanie et la Bulgarie vont également procéder prochainement à la ratification de ce traité (...)

Courrier de Bruno Boissière à Messieurs Alain Barrau et Gérard Laprat.

Chers Messieurs,

Veuillez trouver en pièce jointe le compte-rendu de la précédente session de l'*Intergroupe fédéraliste du PE pour la Constitution européenne*.

En quelques mots, voici les points de consensus dégagés le 15 février dernier :

- la première expérience du **Forum parlementaire** de mai 2006 devrait être suivie d'autres initiatives coordonnées en 2006-07 ;
- une assemblée trop large devrait être évitée ;
- le premier **Forum** devrait débiter par un débat politique général et ne pas se diviser prématurément en groupes de travail spécialisés sans avoir eu ce débat plénier ;

- une attention particulière devrait être donnée et suffisamment d'espace laissé au rassemblement des grandes familles politiques interparlementaires (contribution au renforcement des partis politiques européens et à la parlementarisation transnationale du débat et du processus constitutionnel européen) ;
- un groupe de travail sur le financement futur de l'Union n'est pas souhaitable lors du premier **Forum** ; ce thème devrait être programmé lors d'un **Forum** ultérieur ;
- pour cette raison, et pour des raisons pratiques, seuls (les autres) 3 groupes de travail devraient être prévus ;
- malgré la difficulté pour les délégués des parlements nationaux d'engager ces derniers, il faudrait tout de même présenter des conclusions/demandes politiques (même partielles) au Conseil européen de juin ;
- c'est pourquoi la séance plénière avec les discours des Présidents Schüssel et Barroso ne doit pas être comprise par les médias comme le (seul) moment fort du **Forum** ; ce devrait plutôt être aux 2 Présidents de réagir aux messages exprimés par le **Forum** ;
- dans les "négociations" sur la préparation du premier **Forum** et ses suites, le Président (et autres représentants) du Parlement européen devrai(en)t défendre plus vigoureusement et plus fidèlement les éléments contenus dans la résolution du PE de janvier 2006 ;
- le PE doit procéder au plus vite à la désignation de sa délégation, à son organisation (Rapporteurs, répartition dans les groupes de travail, etc.) et à la préparation de ses contributions ;
- les Présidents des 2 principaux groupes politiques du PE ne devraient pas seulement vouloir intervenir devant le **Forum** ; ils devraient participer pleinement à l'ensemble des travaux et conduire leur famille politique ;
- le PE devrait rechercher d'ici le **Forum** des soutiens parlementaires nationaux à sa position par l'intermédiaire des groupes partis politiques, notamment avec le Parlement autrichien qui aura un rôle important ;
- la préparation des contributions écrites du PE pourrait s'inspirer de ce qui a été fait par le Secrétariat de la Convention. Lors de ses prochains travaux, l'**Intergroupe fédéraliste** contribuera à assurer une présence forte, confiante et déterminée du PE au sein du **Forum de mai** (...).

Bruno BOISSIERE

Secrétaire de l'Intergroupe fédéraliste au Parlement européen

ancien Député au Parlement européen et ancien Secrétaire général de l'U.E.F.-Europe.

Des étapes en direction d'une fédération européenne et mondiale.

John PINDER

Londres. Chairman du Federal Trust et Président honoraire de l'U.E.F.-Europe.

Article publié en commun avec The Fdereralist Debate.

Nous avons besoin « d'une Union européenne (UE) active et efficace » pour avoir une influence à l'échelle globale et ainsi « contribuer à un système multilatéral effectif qui conduise à un monde plus juste, plus sûr et plus uni »¹.

Telle était la conclusion d'un rapport de stratégie approuvé par le Conseil de l'UE en décembre 2003 ; et il correspond bien à ce que les enquêtes et d'autres témoignages indiquent comme étant une aspiration dominante chez les citoyens des Etats membres. Ainsi la question n'est pas ce que les citoyens et les gouvernements désirent dans cette perspective, mais plutôt ce que l'UE pourrait faire pour la réaliser, et le but de cet article est de montrer comment l'idée fédérale, telle qu'elle s'est manifestée dans l'expérience européenne depuis 1950 peut apporter la seule contribution effective authentique dans ce processus.

La première leçon de cette expérience c'est que la force motrice pour introduire des éléments fédéraux substantiels dans les rapports entre les Etats européens a été un besoin

profondément ressenti de juguler le danger, dans un système interétatique non-réformé, du retour possible d'une guerre intra-européenne. Cette intention, avec le besoin de régler des problèmes économiques communs, a poussé l'UE loin en direction d'arrangements pour l'économie aussi bien que vers l'établissement de la paix permanente entre les Etats membres.

Mais cette application de l'idée fédérale à la politique intérieure n'a pas été accompagnée par un processus équivalent dans ses relations avec le reste d'un monde qui est en train de devenir de plus en plus dangereux. Tandis que le rapport stratégique de l'UE va dans la bonne direction, il ne réussit pas à traduire le sentiment de l'urgence de l'action qui est indispensable pour faire face aux dangers auxquels sont aujourd'hui confrontés les Européens, en particulier ceux que représentent les armes nucléaires, biologiques et chimiques entre les mains d'un nombre croissant d'Etats et potentiellement de terroristes sans-Etat, sans compter différentes sortes de pressions nées de la pauvreté globale et le changement climatique catastrophique. Ce document n'indique pas non plus que la réponse adaptée serait d'introduire des éléments fédéraux substantiels dans les arrangements de l'UE pour la politique

¹ **Une Europe en sécurité dans un monde meilleur, éd. Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, décembre 2003, paragraphe final.**

extérieure, comme étape majeure vers la Fédération européenne.

Mais tandis que le processus fédéral a fait des progrès considérables dans des aspects importants des affaires internes de l'UE suivant le critère de subsidiarité, sur le terrain de la politique étrangère, jalousement gardé par la plupart des Etats membres, le processus demeure peu avancé. La structure de l'UE, cependant, et un bon nombre de ses politiques internes fournissent une base sur laquelle une politique de sécurité fédérale extérieure pourrait être construite et est un domaine de politique extérieure, qui, déjà, pendant les quarante dernières années a été un exemple et un succès étonnant.

Le commerce, la monnaie, l'aide, l'environnement, la défense.

Le tarif extérieur commun de la Communauté a été mis en place au milieu des années 1960 et les Etats-Unis répondirent à une suggestion de Jean Monnet en proposant le *Kennedy Round* des négociations du *GATT* dans lesquelles les Etats concernés tombèrent d'accord pour réduire les tarifs douaniers d'un tiers.

Comme l'a dit l'expert concerné de la *Brookings Institution*, « la position dominante des Etats-Unis dans le *GATT* s'est évaporée avec la mise en application du traité de Rome... Le Marché commun est maintenant le membre le plus important du *GATT* et peut déterminer dans une large mesure le succès ou l'échec de toute tentative de libéralisation du commerce. Quand les Européens instruisent les Américains sur les réalités de la nouvelle situation économique internationale ils font la démonstration du changement de puissance relative qui a été effectué »².

La conséquence de ce déplacement d'une direction hégémonique à un *leadership* bipolaire ne fut pas la série de guerres commerciales et d'hostilité mutuelle dont de nombreux opposants d'une UE plus forte prétendaient qu'elles suivraient une telle relation avec les Etats-Unis, mais au contraire un processus de libéralisation commerciale continue entre la Communauté européenne / Union européenne et les Etats-Unis comme acteurs principaux, conduisant à la création de l'Organisation mondiale du commerce (*OMC*) comme exemple premier d'un règne effectif du droit dans les affaires mondiales ; et ceci était le résultat du fait que le Traité de Rome avait fourni non seulement un instrument fédéral (le tarif commun) mais aussi un exécutif fédéral comme négociateur (la Commission) avec une procédure fédérale de responsabilité (le vote à la majorité qualifiée du Conseil, qui même si il n'est pas souvent utilisé crée une dissuasion face à l'utilisation disruptive du veto)³.

² Laurence B. Krause. *European Economic Integration and the United States*, éd. The Brookings Institution, Washington D.C., 1968, pp. 224-25.

³ En ce qui concerne le rôle des institutions de la Communauté dans le *Kennedy Round*, voir David Coombes, *Politics and Bureaucracy in the European*

Dans presque tous les autres domaines les rapports des Américains avec les Européens, et avec d'autres, reste hégémonique, avec une dérive inévitable vers des politiques aux caractéristiques impériales qui ne rendent le monde ni plus sûr, ni plus juste, ni plus uni. Mais, quatre décennies plus tard, les Européens n'ont pas montré beaucoup de signes comme quoi ils avaient appris, à partir de cet exemple remarquable, comment ils pourraient dans de nombreux secteurs politiques remplacer l'hégémonie américaine par un authentique partenariat profitable également pour les deux côtés.

Ainsi, bien que depuis 1999 l'euro soit devenu un contrepoids pour le dollar sur les marchés monétaires internationaux, il reste loin de l'être dans le domaine de la politique monétaire internationale. Ni la zone euro (*eurozone*) ni l'UE n'ont les éléments fédéraux nécessaires dans leurs institutions. Les ministres de l'*eurozone* et du Conseil *Ecofin* prennent leurs décisions sans procédure de vote à la majorité ; la Banque centrale européenne (BCE) est représentée mais il n'y a pas de rôle significatif pour la Commission et la zone euro ne dispose pas d'un vote commun au Fonds monétaire international (*IMF*). Mais l'*eurozone* pourrait, avec une réelle politique extérieure monétaire commune, soutenue de préférence par la Grande-Bretagne et d'autres Etats de l'UE, faire beaucoup pour promouvoir un système monétaire mondial efficace moins vulnérable à l'exportation des problèmes financiers domestiques des Etats-Unis.

L'UE fournit plus de la moitié de l'aide mondiale au développement, quatre fois plus que les Etats-Unis. L'essentiel va à la lutte contre la pauvreté. Mais une économie robuste et une bonne gouvernance sont plus importantes pour le bien général et l'UE s'est montrée capable, par exemple dans les Balkans de l'ouest, d'apporter une assistance appréciable dans une série de domaines concernant les institutions publiques, la société civile et l'économie. L'intention de l'UE d'augmenter sa contribution jusqu'à 0,7 % du PIB, et les intérêts, à la fois des bénéficiaires et de l'UE, seraient bien servis si une proposition croissante était utilisée pour augmenter la contribution que les destinataires peuvent apporter à la sécurité et à la bonne gouvernance en même temps que leur participation à un système multilatéral effectif.

Les éléments fédéraux significatifs dans la politique environnementale interne de l'UE ont fourni une base pour son rôle moteur dans l'action globale concernant le changement climatique.

Malgré le handicap de la compétence mixte de l'UE et des Etats membres dans ce secteur, ce fut l'UE qui décida de l'accord du Protocole de Kyoto, pour un commencement modeste mais significatif de la réduction des émissions de carbone ce qui est un premier pas pour éviter une catastrophe dans la deuxième moitié de ce siècle. De plus ce fut l'UE qui assura, contre une opposition active des

Community, éd. George Alien & Univin, Londres, 1970, pp.166-216.

Américains, la ratification du Protocole par un nombre d'Etats suffisants, et la politique du commerce extérieur fut aussi un instrument décisif dans ce contexte, puisque la ratification Russe, essentielle, fut déterminée en en faisant une condition à l'accord de l'UE pour l'entrée de la Russie dans l'OMC.

Le Conseil européen a maintenant adopté l'objectif d'une diminution de moitié des émissions de carbone pour le milieu du siècle et pour que cela ne reste pas une décision chimérique, l'UE devra persuader suffisamment d'Etats de faire la même chose.

Près d'un demi-siècle après l'échec du Traité de la Communauté européenne de défense (CED) l'UE est revenue dans le domaine de la défense où elle a pris des décisions significatives : par exemple la création d'un noyau d'état major militaire dans le Secrétariat du conseil, des opérations de maintien de la paix en Macédoine et au Congo, la création de la Force d'intervention rapide⁴ et d'un certain nombre de petits groupes de combat plus rapidement utilisables ainsi que l'établissement de l'Agence de défense européenne. L'UE peut continuer de construire sa capacité et de renforcer ses institutions jusqu'au point où elle pourra entreprendre n'importe quelle opération de maintien de la paix. Mais les Etats-Unis, peut-être rejoints par la Chine, continueront de posséder une puissance militaire sans rivale.

L'UE a, cependant, le potentiel pour être la principale puissance dans la plupart des domaines de la politique extérieure, mis à part la force militaire, où les Etats-Unis et probablement la Chine continueront d'être prédominantes : et jusqu'ici l'UE n'a probablement pas réussi à réaliser son potentiel qui est de devenir la puissance prédominante dans la « sécurité douce », c'est à dire dans tous les secteurs de politique extérieure, sauf le militaire, lui permettant ainsi d'apporter sa pleine contribution dans la construction d'un système multilatéral effectif. C'est le processus qui consisterait à introduire plus d'éléments fédéraux dans les pouvoirs et les institutions pour une politique extérieure commune de sécurité, qui comprendrait l'ensemble des politiques extérieures, comme ceci a été réalisé à l'intérieur, qui permettrait à l'UE d'atteindre son but sur le plan mondial.

Achever le processus fédéral en Europe et le commencer dans le monde.

On peut, sûrement, amener suffisamment de citoyens et de gouvernements de l'UE à soutenir une réforme appropriée des instruments et des institutions de l'Union pour l'action extérieure, en comprenant ce qu'elle pourrait faire pour permettre aux Européens de jouer tout leur rôle comme inspirateurs et acteurs d'un multilatéralisme effectif afin d'éviter les périls qui menacent le monde et en réalisant que ceci assurerait non seulement que l'UE sorte de sa passe difficile actuelle pour engager les citoyens et les

gouvernements dans un grand projet mais conduise en même temps à l'achèvement de sa propre évolution fédérale.

Etant donné l'expérience antérieure, depuis le traité de Maastricht, il se pourrait bien que tous les Etats De l'UE des vingt cinq ne soutiennent pas un tel développement. Mais un groupe, constituant un noyau comme l'a suggéré Joschka Fischer, pourrait tomber d'accord pour aller de l'avant dans le domaine des relations extérieures en restant ouvert pour que les autres s'y joignent par la suite. Ceci présenterait, à coup sûr, de nombreuses difficultés techniques, mais, étant donné l'importance politique du projet, elles ne seraient pas insurmontables. Il n'est pas nécessaire d'imaginer que les Britanniques seraient, automatiquement, incapables d'y participer. La dissipation de l'enthousiasme britannique pour l'idée fédérale, résultat de l'expérience particulière de la guerre pour la Grande-Bretagne, fut la cause première du manque de soutien pour la méthode pragmatique de Jean Monnet, des petits pas fédéraux appliquée aux affaires intérieures de l'UE. Mais les Britanniques sont aussi concernés que les autres Européens par les dangers qui menacent le monde et les citoyens britanniques, sinon encore leurs gouvernements, peuvent être de plus en plus prêts à préférer un authentique partenariat euro-américain, avec une UE renforcée par l'application de principes fédéraux, à une hégémonie américaine.

Ce n'est pas seulement dans le contexte de l'UE que l'idée fédérale est pertinente.

La structure d'un « système multilatéral effectif » doit, s'il veut avoir une substance réelle, contenir une proportion croissante d'éléments fédéraux. Ceci est la véritable implication du renforcement des Nations unies, qui est un aspect important de la politique extérieure de l'Union. Mais, tandis que des formes de coopération déjà existantes peuvent encore être améliorées avec des Etats qui sont loin d'être des démocraties libérales, une relation fédérale accrue, plus prometteuse pour l'avenir, peut se développer parmi ceux qui sont prêts et d'accord pour le faire, comme l'expérience européenne l'a démontré. Un exemple de ce concept, c'est la proposition en direction d'une « communauté climatique globale » avec des institutions appropriées dont l'UE prendrait l'initiative et qui avec d'autres pays du Nord et du Sud du monde, dont l'Inde serait le plus important, pourraient combiner leurs engagements pour des réductions importantes d'émissions de carbone avec un soutien mutuel pour un développement durable⁵. Comme en Europe, l'intention serait d'approfondir les relations et d'élargir le nombre de membres et, dans ce cas, d'étendre le processus du développement fédéral à l'ensemble des Nations unies.

⁵ Voir Christopher Layton, *A Climate Community, a European initiative with the South*, European Essay n°15, éd. Federal Trust, Londres, 2003, 1ère. Edition, 2001.

⁴ *Rapid Reaction Force.*

Comme Tommaso Padoa-Schioppa l'a observé, dans un livre récent, un tel processus demandera beaucoup de temps⁶.

Il y a plus d'un demi-siècle que la Communauté européenne a été fondée et l'UE n'est toujours pas une fédération : pour le Monde il faudra certainement plus de temps. Mais les relations entre les Etats membres se sont améliorées considérablement depuis le temps où le processus européen a commencé ; la guerre entre eux est devenue impensable et ils ont été capables d'accomplir ensemble de grands projets. Les fédéralistes doivent faire tout leur possible pour s'assurer que les Européens appliquent leur expérience fédérale dans leur propre intérêt et au bénéfice du reste du monde.

A propos de la... ratification de la Constitution... américaine !⁷

La ratification du projet de Constitution adopté à Philadelphie le 14 septembre 1787 par les 13 Etats membres de la Confédération fut un processus hasardeux et conflictuel.

Cinq Etats⁸ seulement l'adoptèrent rapidement et sans débat. Dans les huit autres, une majorité des Conventionnels réunis pour décider de la ratification souhaitaient modifier les termes du projet :

- soit en réunissant une nouvelle Convention ;
- soit en adoptant des amendements dont l'adoption postérieure à l'entrée en vigueur de la Constitution conditionnerait leur participation à l'Union ;
- soit en adoptant des amendements qui devraient être acceptés par les autres Etats préalablement à la ratification.

Les motivations des opposants au projet (les « antifédéralistes ») ne portaient pas principalement sur les mécanismes institutionnels proposés, mais plutôt sur :

- la protection des droits des Etats vis-à-vis de l'Union ;
- la protection des droits des citoyens vis-à-vis des organes de l'Union.

Plus largement, les antifédéralistes avaient le sentiment que le projet de Constitution avait été conçu par, et pour le bénéfice de la classe sociale « supérieure ». Dans les termes d'un membre de la Convention du Massachusetts : « Leurs

objections (celles des antifédéralistes) ne sont pas dirigées contre une partie précise de la Constitution. Leur opposition semble venir d'une conviction, inébranlable, qu'un complot les menace, que le système a été conçu par les riches et les ambitieux (...) et que la conséquence sera la création de deux ordres dans la société, l'un rassemblant les riches et les grands, l'autre les pauvres et les illettrés ».

Les fédéralistes avec, à leur tête, James Madison, parvinrent à convaincre six⁹ des huit Etats concernés que le réexamen global du projet par une nouvelle Convention mettrait en péril toute l'entreprise, mais aussi que l'adoption par chacun d'eux d'amendements « conditionnels » à l'entrée en vigueur de la Constitution provoquerait un « chaos pondéral », chaque Etat devant alors réunir de nouvelles Conventions pour accepter chacun des amendements proposés par chacun des Etats.

Ces Etats se limitèrent alors à adopter des amendements « explicatifs, anticipatoires ou recommandatoires » tout en donnant leur accord pour la ratification de la Constitution. Dans un cas au moins (New Hampshire), ce compromis ne put être obtenu que grâce à un report de plusieurs mois de la décision finale. Les deux derniers Etats membres furent plus difficiles à convaincre. Dans un premier temps, la Caroline du Nord se prononça contre la ratification tant que ses propres amendements n'auraient pas été acceptés par tous les autres Etats. Elle ratifia finalement la Constitution, huit mois après son entrée en vigueur dans les onze autres Etats membres. Le *Rhode Island* s'était, dès l'origine, tenu à l'écart du processus constitutionnel et n'avait pas participé à la Convention de Philadelphie. Après avoir rejeté la ratification dans un premier vote, il ratifia (la Constitution) quatorze mois après son entrée en vigueur, mais seulement après que le nouveau Congrès l'ait menacé de lui appliquer les mêmes droits de douane qu'aux pays tiers.

Immédiatement après l'élection du premier Congrès et la constitution du premier gouvernement de l'Union, James Madison lui-même présenta douze propositions d'amendements à la Constitution reprenant en essence celles qui avaient accompagné la ratification de la majorité des Etats. Dix de ces amendements furent repris par le Congrès et ratifiés par la majorité requise des trois-quarts des Etats en novembre 1792, soit trois ans et demi après l'entrée en vigueur de la Constitution. Ces amendements constituent ce qu'il est convenu d'appeler le *Bill of Rights* des Etats-Unis d'Amérique.

Jean-Guy GIRAUD

Directeur du bureau à Paris du Parlement européen.

Ce texte est l'une des, *Brèves sur la Constitution européenne* publiées et diffusées par Jean-Guy Giraud, dans le cadre du réseau qu'il anime des *Amis de la Constitution*. Précisons enfin que Mr. Giraud ne peut être engagé par la ligne éditoriale de *Fédéchoses*.

⁶ Tommaso Padoa-Schioppa, *Dodici settembre: il mondo non è al punto zero*, éd. Rizzoli, Milan, 2002.

⁷ Titre et « ! » de la rédaction. Le commentaire ci-après également : « toute ressemblance avec d'autres processus constitutionnels, éventuellement en cours, serait bien évidemment purement fortuits et indépendants de la volonté de la rédaction de *Fédéchoses*, et selon toute probabilité de celle du rédacteur de l'article.

⁸ New Jersey, Georgia, Delaware, Connecticut et Maryland.

⁹ South Carolina, Pennsylvania, Massachusetts, New Hampshire, Virginia et New York.

L'Union européenne et le statut du catalan : chronique d'une déception.

Dans cet article, on abordera la dernière étape de la négociation entre l'Espagne et l'UE dont l'objectif était de voir inclure le catalan comme langue officielle dans toutes les institutions de l'UE. Dans un premier temps, on précisera le contexte espagnol et européen dans lequel ces négociations ont eu lieu, et dans un deuxième temps, on analysera les conclusions du Conseil du 13 juin 2005 relatives à la position officielle de l'UE par rapport au catalan et l'on constatera ainsi la déception provoquée au sein d'une communauté linguistique de dix millions d'individus.

Un bref rappel des événements écoulés en Espagne depuis mars 2004 s'impose. En mars 2004, c'est l'arrivée au pouvoir du parti socialiste à Madrid, après huit années de gouvernements conservateurs au cours desquelles les aspirations à voir la langue catalane devenir une langue officielle se sont vues sans cesse rejetées. Avec le gouvernement de José Luís Rodríguez Zapatero, l'espoir était à nouveau au rendez-vous, d'autant que le président Zapatero s'était engagé lors de son investiture à faire inclure le catalan dans la Constitution européenne comme une langue officielle de l'UE.

Ainsi, la première déception a eu lieu lors de la négociation concernant l'introduction du catalan comme langue officielle dans la Constitution européenne en juin 2004 lorsque, sous la présidence irlandaise, l'Espagne a essuyé un refus non motivé à sa demande. Devant ce refus, le gouvernement Zapatero avait réagi en présentant un Mémoire au Conseil européen du 13 décembre 2004 où l'Espagne proposait la modification du Règlement 1/58 sur le régime linguistique de l'UE afin d'introduire le catalan comme une sorte de langue officielle et en octroyant des droits linguistiques faisant renaître l'espoir. Depuis le 13 décembre, l'UE ne voulait pas se prononcer sur la réforme du Règlement 1/58. De plus, certains pays, comme la France et les Républiques baltes, se montraient réticents à prendre des décisions concernant le catalan et le Ministre des Affaires européennes luxembourgeois, Nicolas Schmit, a déclaré le 11 mars 2005 que, peut-être, ce serait sous la prochaine présidence de l'UE, britannique, que l'UE prendrait une décision sur cette question. Devant ce blocage le gouvernement espagnol a été jusqu'à annoncer que les dépenses de traduction du catalan aux institutions européennes, estimées à environ 500.000 annuels, seraient prises en charge par l'Espagne. Il faut rappeler que le gouvernement de la Communauté autonome de Catalogne a, par ailleurs, agi afin de débloquent la situation. Notamment, le Président de la Generalitat de Catalogne, Pasqual Maragall, s'est entretenu avec le Ministre des Affaires étrangères français, Michel Barnier, le 21 avril 2005 pour connaître la position française sur l'introduction du catalan au Règlement 1/58 sachant que la France était

l'un des pays les plus réticents à cette introduction. Parallèlement, le Président de la Generalitat avait annoncé à Michel Barnier la demande d'adhésion de la Catalogne comme membre de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). L'OIF est une organisation qui rassemble cinquante trois Etats dans lesquels le français est une langue parlée ou bien qui font partie d'une zone d'influence pour des raisons historiques ou culturelles. Pasqual Maragall avait aussi fait part de son intention de renforcer l'apprentissage de la langue française dans les programmes éducatifs de Catalogne et de faire du français la deuxième langue étrangère de cette Communauté autonome. En fait, le but de ce voyage était d'obtenir l'engagement de l'Etat français en faveur de la reconnaissance du catalan dans le Règlement 1/58 à laquelle la France avait jusqu'à présent toujours mis son veto.

Par ailleurs, le 12 avril 2005, la Commission de la culture du Parlement européen avait pris une résolution afin de mettre en ligne une version catalane des pages Web officielles du PE et en même temps une résolution insistait auprès de la Commission européenne pour que tout soit mis en œuvre afin que toutes les institutions de l'UE mettent aussi en ligne une version catalane de leurs pages Web officielles. Cependant, tout ceci restait soumis à la condition que l'Espagne prenne en charge les dépenses de la mise en ligne de la version catalane.

Enfin, le 17 avril 2005, le Secrétaire d'Etat pour les Affaires européennes espagnol, Alberto Navarro, a annoncé que la situation s'était débloquée et que l'UE se prononcerait prochainement sur le statut du catalan sous la présidence luxembourgeoise, mais seulement après les référendums sur la Constitution européenne en France et aux Pays-Bas.

Par conséquent, grâce aux actions du gouvernement central espagnol, du gouvernement autonome catalan et des eurodéputés, l'espoir de voir le catalan introduit dans le Règlement 1/58 subsistait malgré l'échec de la première négociation et malgré le risque de blocage.

Dans la deuxième partie de cet article, on analysera la décision finale de l'UE sur le statut du catalan à partir des conclusions du Conseil du 13 juin 2005 (JOCE C-148 18/06/2005).

Le Conseil a adopté la décision de ne pas introduire le catalan dans le Règlement 1/58, donc, le catalan ne sera pas langue officielle dans l'UE, ni même une langue semi-officielle. La raison en est que le catalan n'est pas mentionné dans les Traités de l'U.E, par opposition au gaélique qui l'a toujours été. Mais, jusqu'à présent, le gaélique n'était pas une langue de travail dans l'UE. C'est à partir de la présidence irlandaise et à partir de la demande de la Catalogne de voir le catalan devenir une langue officielle dans l'UE, qu'est née l'idée de faire du gaélique une langue de travail de l'UE et que cette décision a également été adoptée par le Conseil du 13 juin 2005 (règlement 920/2005 JOCE L-156 18/06/2005). C'est ici que l'on peut voir la discrimination injustifiée de citoyens

européens par l'UE, car il faut se souvenir que c'est pour éviter cet écueil que le gouvernement socialiste espagnol, avait, dès son arrivée au pouvoir, demandé l'introduction du catalan dans les Traités, demande rejetée au cours du sommet de Dublin en juin 2004 sous présidence irlandaise. D'après les sources du journal irlandais, *The Belfast Telegraph*, ces conclusions ont failli ne jamais voir le jour. Parmi les pays opposés à ces conclusions, on compte les Pays-Bas du fait du Référendum sur la Constitution européenne, les trois Républiques baltes en raison des communautés russophones et la Pologne. La position de ces pays a surpris la Catalogne, si l'on se souvient de l'appui de cette dernière aux Républiques baltes pendant la domination soviétique, de même que le soutien des Catalans à l'entrée de la Pologne dans l'UE.

On se penchera maintenant sur les conclusions du Conseil du 13 juin 2005 pour voir les très faibles concessions faites en faveur du catalan et comparer en même temps les demandes catalanes recueillies dans le Mémoire que l'Espagne avait présenté au Conseil du 13 décembre 2004 afin de pouvoir constater la déception provoquée par ces Conclusions.

Tout d'abord, ces conclusions ne mentionnent pas de manière expresse le catalan, le Conseil stipule seulement que l'emploi officiel de langues additionnelles concerne les langues autres que les langues visées par le Règlement 1/58 dont le statut est reconnu par la Constitution d'un Etat membre sur tout ou partie de son territoire ou dont l'emploi en tant que langue nationale est autorisé par la loi. Autrement dit, les uniques cas de figure en Europe sont le galicien, le basque et le catalan. Pourquoi tant de détours au lieu de mentionner ces trois langues ? Par honte ? Le catalan ne serait-il pas à la hauteur de l'Europe ? En fait, le Conseil se contente de reprendre l'esprit de l'article IV-448 deuxième alinéa de la Constitution européenne.

Par le biais du Mémoire espagnol, les Catalans demandaient la modification du Règlement 1/58 afin que leur langue devienne langue officielle ; ce qu'ils ont obtenu est bien moindre. En résumé, l'emploi des langues additionnelles au Conseil sera autorisé sur la base d'un simple arrangement administratif conclu entre ce dernier et l'Etat membre demandeur, et éventuellement par une autre institution ou organe de l'Union sur la base d'un arrangement similaire. Voici la grande déception.

Par le biais du Mémoire espagnol, les Catalans demandaient la publication des normes européennes en langue catalane dans les Journaux officiels, ce qu'ils ont obtenu c'est que le gouvernement espagnol pourra envoyer au Parlement européen et au Conseil une traduction certifiée des actes adoptés en codécision dans l'une des langues additionnelles. Le Conseil versera cette traduction dans ses archives et en délivrera une copie sur demande. Le Conseil assurera la publicité de ces traductions sur son site Internet, ces traductions n'auront pas de valeur juridique, d'où une autre déception.

Par le biais du Mémoire espagnol, les Catalans ont demandé la possibilité de s'adresser par écrit aux institutions et aux organes de l'UE, mais ce qu'ils ont obtenu c'est que lorsqu'un citoyen souhaite adresser une

communication à une institution ou un organe de l'UE dans l'une des langues additionnelles, il doit l'adresser à un organe désigné par le gouvernement de cet Etat membre, dans le cas espagnol, ce sera au Secrétariat d'Etat pour les Affaires européennes qui transmettra à l'institution ou à l'organe le texte de la communication avec une traduction de celle-ci dans la langue de l'Etat membre visé au Règlement 1/58. La même procédure s'appliquera *mutatis mutandi* à la réponse de l'institution ou de l'organe concerné. En fait, ce que l'on obtient c'est une simple agence de traduction catalan-espagnol, espagnol-catalan. Décevant, non ?

Certes, le Conseil a donné suite à deux demandes. La première, c'est la possibilité d'effectuer des interventions orales lors d'une session au Conseil et éventuellement dans d'autres institutions de l'Union sous réserve que cette demande soit présentée dans un délai raisonnable avant la session et que les moyens nécessaires en personnel et en matériel soient disponibles ; la deuxième c'est la possibilité d'incorporer le catalan au programme LINGUA de l'UE, ce sera la Commission européenne qui proposera cette introduction qui devra ensuite être à nouveau ratifiée par le Conseil.

Pour en terminer avec ces conclusions du Conseil, il faut dire que le Conseil invite à conclure des arrangements administratifs sur cette base et ajouter que les coûts directs et indirects liés à la mise en œuvre de ces arrangements seront à la charge de l'Espagne. La Catalogne participera de façon directe à ses dépenses.

Il faut préciser que si le catalan avait été inclus dans le Règlement 1/58, cet arrangement administratif serait inutile car ce Règlement garantit les droits de langue officielle dans toutes les institutions de l'UE.

En conclusion, tout ce long processus afin de voir une reconnaissance très limitée du catalan pourrait se résumer en un seul mot : la déception. On avait cru que le catalan serait reconnu dans la Constitution européenne. L'Europe a dit "non". On avait cru que le catalan pourrait bénéficier du même statut que n'importe quelle langue de l'UE en modifiant le Règlement 1/58, l'Europe a dit encore une fois "non". On a obtenu une simple agence étatique de traduction, rien de plus. L'UE a fermé la porte à une communauté linguistique de dix millions d'individus et le pire c'est qu'elle n'a pas cherché à se justifier. Donc, l'UE ne traite pas de la même manière tous les citoyens européens. On a cru que l'UE voulait se rapprocher de l'ensemble de ses citoyens, quel meilleur moyen que par le biais de la langue sachant que la langue est le principal outil de communication. C'est par le biais de la langue qu'un citoyen peut sentir qu'il appartient à une communauté, c'est par le biais de la langue qu'un Catalan peut sentir qu'il appartient à une communauté européenne si celle-ci reconnaît auparavant la langue catalane.

Le plus ironique c'est que l'on entend toujours dire que l'UE respecte la diversité linguistique ; on se demande à quelle sorte de diversité linguistique l'UE fait allusion. L'unique diversité linguistique admise dans l'UE est la

diversité linguistique des langues étatiques, les langues protégées par un Etat, dont le cas le plus paradoxal est le maltais. Le maltais est parlé par 250.000 personnes et est une langue officielle de l'UE parce que Malte est un Etat alors que le catalan, parlé par dix millions d'individus n'est pas une langue officielle dans l'UE parce que la Catalogne n'est pas un Etat. Les uniques entités qui ont voix et vote sont les Etats, toutes autres formes d'entités sont ignorées. Si l'on suit la logique et la manière de raisonner de l'UE, il y a donc deux solutions pour que le catalan soit une langue officielle dans l'UE.

La première, c'est de convaincre la Principauté d'Andorre d'adhérer à l'UE parce qu'Andorre a comme unique langue officielle étatique le catalan et qu'Andorre est un Etat indépendant. La deuxième solution, c'est la libération nationale, c'est-à-dire que la Catalogne devienne un Etat car les Etats sont les seuls protagonistes au sein de l'UE. Peut-être l'UE deviendra-t-elle un moteur et un facteur de mouvements de libérations nationales afin d'obtenir une

certaine représentation de la Catalogne et une pleine reconnaissance du catalan dans l'UE !

En tout cas, il faut reconnaître que les Etats-nation dans l'UE sont des éléments qui dénaturent l'égalité de tous les citoyens en Europe ; peut-être devrait-on envisager de remplacer ces vieilles formes d'Etat héritées du 19^{ème} siècle par un Etat européen dans le cadre duquel pourrait être réellement garantie l'égalité de tous les citoyens...

Quoi qu'il en soit, on sait que la reconnaissance d'une langue est un facteur important pour renforcer l'identification à un projet politique européen, peut-être le modèle de représentation par les Etats au sein de l'UE est-il dépassé, il faut alors aller au-delà. En tout cas, aujourd'hui, il faut être très courageux pour être européen en Catalogne.

Francesc SAMPERE-VOLTA

DEA Droit communautaire Lyon III

Inscrit au Barreau de Barcelone, membre de l'UEF Rhône-Alpes.

DES OBSERVATEURS DE LA JEF ARRETES EN BIELORUSSIE.

Dans la nuit du 15 au 16 mars des militants de la JEF ont dans toute l'Europe ballonné des statues (en particulier à Edimbourg, Barcelone, Bordeaux, Skopje, Gotheborg, Lyon, Lubjana, Padoue... ; des photos illustrant ces actions peuvent être trouvées sur le site <http://www.jef-europe.net/index.php?id=1639>) afin d'apporter leur soutien au peuple de Biélorussie ballonné par la dictature à l'occasion des élections présidentielles. Les fédéralistes doivent être, toujours, aux avant-postes de la lutte contre les dictatures (comme cela fut le cas pour la chute des dictatures fascistes en Espagne, Grèce et Portugal ou pour celle des dictatures communistes dans les pays de l'Europe de l'est). Au-delà de ce rappel, il faut également souligner que les fédéralistes n'ont pas, à ce jour, mené de réflexions suffisantes ni pris de position officielles quant aux nécessaires frontières de l'Union européenne, qu'il s'agisse de pays comme la Biélorussie ou la Turquie, ni sur de nouveaux élargissements au-delà de ceux (malheureusement décidés par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE en l'absence de toute ratification de l'Union européenne et sur la base du calamiteux Traité de Nice... malgré les appels constants des fédéralistes et des européistes les plus conscients des risques de dilution de l'UE dans une vaste zone de libre échange sans identité propre et reconnue) concernant la Roumanie et la Bulgarie.

Communiqué de presse des *Jeunes européens fédéralistes (JEF-Europe)*.

Mercredi 15 mars 2006. Traduit de l'anglais par Emmanuel Vallens, membre du bureau des Jeunes Européens-France.

Parmi les personnes arrêtées se trouve l'un des co-organisateurs et ancien président de JEF Danemark, Jens-Kristian Lytken, 24 ans. Jens-Kristian a été arrêté hier pendant quatre heures et demi, et n'a été libéré qu'à la condition de quitter le pays dans les quarante huit heures. La police d'Etat et le KGB ont pris des copies de données personnelles contenues sur leurs ordinateurs portables et leurs clés USB. La télévision d'Etat filmait les interrogatoires des militants et nous ne savons pas encore si les prises ont été diffusées sur les chaînes publiques. Les quelques cinquante sondeurs répartis dans toute la Biélorussie ont tous subis des interrogatoires similaires et des arrestations par les services de Lukashenko. Ils ne peuvent plus se déplacer librement. Jens-Kristian Lytken a expliqué : « l'opposition est complètement mise sur la touche par les forces de sécurité du

gouvernement. Les rassemblements de l'opposition, pour ceux qui en ont le courage, ne sont autorisés que dehors, alors qu'il fait un froid glacial. La plupart des militants de l'opposition sont suivis de près par le KGB. De plus certains observateurs électoraux de l'OSCE ainsi que les sondeurs de SILBA ont été harcelés et incités à quitter le pays ». Face à ces développements, Jan Seifert, le président de JEF Europe a estimé que « les méthodes d'oppression de Lukashenko sont totalement inacceptables pour une société européenne fondée sur les valeurs les nôtres. Un grand nombre de nos militants (anciens comme actuels) se sont battu pour la démocratie et contre les régimes nationalistes « comme en ex-Yougoslavie » et l'oppression soviétique, mais ce à quoi nous assistons ces derniers jours en Biélorussie nous rappelle les pires heures de l'Union Soviétique. »

« Nous exigeons, a-t-il poursuivi, que les sondeurs et les observateurs aient un accès libre à tous les bureaux de vote et citoyens biélorusses, sans surveillance ni harcèlement des services secrets. »

« Il faut maintenant que les dirigeants européens accentuent la pression sous le régime Biélorusse, mais également sur le Président Poutine pour qu'il cesse de soutenir Lukashenko. Par ailleurs, les entreprises de fourniture d'énergie de l'Union européenne devraient revoir leur participation avec les fournisseurs d'énergie russe qui fournissent une source de revenus majeure à Lukashenko en lui fournissant du pétrole et du gaz à des prix inférieurs à ceux du marché. »

Les militants de JEF afficheront leur solidarité avec le peuple biélorusse lors d'actions et de manifestations dans toute l'Europe, cette nuit et demain.

RESPECTER LES DIFFERENCES, ABOLIR LES FRONTIERES.

Hon. Lois M. WILSON

Ancien Sénateur canadien, Président du *Mouvement fédéraliste mondial (WFM/MFM)*. Ottawa.

Article publié en commun avec *The Federalist Debate*.

Si jamais il y a eu un besoin de fédéralisme mondial, c'est bien maintenant.

Le Sommet mondial des Nations unies, en août 2005, a présenté quelques succès, des renvois à plus tard et un certain nombre d'échecs. Plutôt que de baisser les bras avec découragement au blocage de nombreuses initiatives proposées par le Secrétaire général Kofi Annan dans son rapport d'avril 2005 à l'Assemblée générale, les fédéralistes mondiaux doivent prendre du temps pour analyser ces résultats et établir des priorités pour suivre leur tâche.

De toutes les initiatives possibles que le *WFM/MFM* peut souligner et soutenir, quelles sont celles le plus susceptibles d'aboutir et celles qui risquent de disparaître, à moins d'être soutenues ? Etant donné nos vies, nos finances et notre énergie limitées, je suggère de construire sur les réussites, de remettre à l'ordre du jour des gouvernements celles qui ont quelque chance de repartir et de concentrer notre travail sur deux ou trois échecs pour éviter qu'ils disparaissent de « l'écran radar ».

Le seul succès historique a été l'acceptation par l'Assemblée générale de l'ONU de la nouvelle « Responsabilité pour protéger les peuples des génocides, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité ».

Ce principe reconnaît que la souveraineté nationale n'est pas absolue.

Là où l'Etat-nation ne peut pas ou ne veut pas protéger ses propres citoyens et met en péril des personnes innocentes, la communauté internationale reconnaît un droit d'intervention. Il n'est pas impossible d'imaginer que ceci, à un certain point, puisse s'appliquer aux dommages pour l'environnement et au changement climatique, qui font courir aux populations des risques énormes. *R2P*, cet article a contribué à motiver le Conseil de sécurité à référer les allégations de crimes contre

l'humanité à la *Cour criminelle internationale (CCI)*, malgré la résistance des Etats-Unis. *R2P*, cependant, n'a pas été approuvé par le Conseil de sécurité et reste sujet à leur veto. Bien que l'ONU, n'ait pas formulé des critères pour l'usage de la force, il est concevable que *R2P* puisse, à l'avenir, donner un élan moral et légal pour certaines actions de police de l'ONU. Ceci demande une action soutenue de la part du *WFM* avec des Etats-nations choisis, en particulier à la lumière du document de l'ONU qui renforce la souveraineté des Etats-nations au détriment de la sécurité des citoyens du monde.

Le problème de la sécurité humaine est étroitement lié à *R2P* -car sa définition précise a été remise à plus tard. Ceci permet à la société civile de faire entendre sa voix et d'élargir la notion de sécurité au delà de la sécurité nationale ou militaire. La sécurité humaine signifie construire un domaine global qui limite le pouvoir et établisse le bien public pour tous les citoyens : l'eau potable, la liberté de ne pas perdre la vie, l'éducation pour tous, la libération de la pauvreté. Ce qui est en jeu c'est donc la sécurité, au sens le plus large pour tout être humain. La nouvelle *Commission pour la construction de la paix* promet de renforcer les moyens des Nations unies dans le maintien de la paix ; maintien de la paix et établissement de la paix. Son nouveau plan pour aider les pays en proie à la guerre peut inclure la sécurité humaine en ce qui concerne les besoins élémentaires des populations, un écho de l'effort du *WFM* pour établir un système complet de sécurité globale dans le cadre d'une solution à long terme. Mais il est sérieusement décevant dans le détail. Le *WFM* peut-il contribuer au travail en cours et aux décisions cruciales devant être prises sur sa composition et ses procédures ?

Le Bureau du Haut commissaire aux droits de l'homme des Nations unies a été renforcé et son budget doublé. De plus, un nouveau Conseil des

Droits de l'homme a été mis en place en remplacement de la Commission des droits de l'homme qui s'était discréditée, cependant aucun mandat, fonction, taille, nombre de membres ou méthodes de travail n'ont été présentés ou acceptés. On cite le Secrétaire général qui aurait dit : « les Nations qui croient fortement aux droits de l'homme doivent travailler ferme pour assurer que le nouveau Conseil marque un réel changement ». Ceci est aussi valable pour le *WFM* qui peut souhaiter redoubler d'efforts pour les Droits de l'homme en présence du fait que toutes les références à la CCI ont été enlevées du document des Nations unies !

On espère qu'un nouveau Fond pour la démocratie renforcera le rôle de l'ONU pour la promotion de la gouvernance démocratique à l'échelle mondiale. Il est tout à fait regrettable qu'il n'y ait eu virtuellement aucune réforme structurelle ou institutionnelle du système de l'ONU, bien que le Premier ministre suédois ait accepté la demande de Kofi 'Annan de conduire un groupe de travail de chefs de gouvernements pour soutenir les efforts de réforme de l'ONU. Quelle influence et quelle capacité a le *WFM* pour aider la société civile à encourager leurs gouvernements à agir sur ce sujet ? De plus nous avons un sérieux déficit démocratique global et un vide au cœur de l'ordre international. Si les Nations unies n'existaient pas il faudrait les inventer. Nous devons soutenir leur réforme et créer un consensus pour leur donner un pouvoir réel conduire le changement.

En dépit des efforts pour éliminer toutes références aux buts de développement du *Millenium*¹⁰, on en parle encore et la rhétorique persiste, même si les mesures de réduction de la pauvreté ont pris un retard considérable. Il n'y a pas eu de révision de ces huit objectifs et

¹⁰ *Millenium Development Goals*.

pas de nouveau financement. Cependant certains pays développés pourraient se diriger vers l'objectif de 0,7 % du PNB d'aide au développement vers 2015 ; la société civile doit rester vigilante sur ce point. Il n'y a rien eu, non plus, sur une date finale concernant la suppression des subventions qui déséquilibrent les échanges ou le « dumping » de marchandises sur

les marchés des pays pauvres.

Des domaines de grande importance, comme le désarmement n'ont pas reçu une attention appropriée. Une page entière consacrée à la non-prolifération et au contrôle des armes conventionnelles et nucléaires a été complètement retirée de la rédaction finale.

Pourquoi est-ce que je parle des opportunités et non pas des échecs ? L'écrivain libanais Amin Maalouf a très bien exprimé cela lorsqu'il a déclaré que, « Mon monde est celui où on respecte les frontières et abolit les différences ». Moi, personnellement je me reconnais dans le monde de Maalouf !

LE MOUVEMENT FEDERALISTE AFRICAIN A BRUXELLES.

Nous nous sommes faits les échos, dans notre dernier numéro, de la Conférence récemment organisée à Bruxelles par les fédéralistes européens et les fédéralistes mondiaux sur l'Union africaine, son évolution et l'action qu'elle pourrait exercer, de même que l'Union européenne, sur la politique internationale ; conférence à laquelle a participé et s'est longuement exprimé le Président du Sénégal qui a à cette occasion pris position pour des « Etats-Unis d'Afrique ».

C'est avec plaisir que nous reproduisons ici les principaux extraits de l'intervention de Jean-Paul Pougala, l'un des fondateurs du *Mouvement fédéraliste africain (MFA)* et des auteurs du livre *L'Afrique, l'Europe et la démocratie internationale*, publié en 1985 dans la collection Textes fédéralistes des *Editions Fédérop* (ouvrage épuisé mais qu'il est toujours possible de se procurer auprès de la revue en photocopies). Nos lecteurs trouveront également dans ce numéro une lettre de Jean-Paul Pougala en courrier des lecteurs au moment où, avec Odile Mbohyom et d'autres membres du *MFA*, il vient de créer une nouvelle publication fédéraliste, *Etats-Unis d'Afrique*, et d'être coopté au Conseil mondial des fédéralistes mondiaux.

(...) Le 4 novembre 2005 au Parlement européen (...) a été organisée une Conférence conjointe sur l'Union africaine. Comme orateurs africains : le Président Wade du Sénégal et Jean-Paul Pougala du *Mouvement fédéraliste africain*. Comme lieu, la salle 300 du palais Eastman du Parlement européen à Bruxelles. Une assemblée composée de plusieurs députés européens, des membres du Comité fédéral de l'*Union des fédéralistes européens (U.E.F.)* et du *World Federalist Movement (WFM)*.

A 15 heures 30, arrivée du Président Wade et début de la séance avec comme modérateur Bill Pace, Directeur exécutif du *WFM* à New York et nommé pour le *Prix Nobel de la paix 2005* pour action au titre de la création de la Cour pénale internationale.

Le président Wade a parlé du panafricanisme depuis ses origines jusqu'à l'Union africaine et du *NEPAD*. En rappelant que le panafricanisme était né des Africains de la diaspora, le Président Wade a insisté sur le fait que ces Africains sont considérés comme la sixième région d'Afrique aux vues de leurs contributions politiques et surtout financières qui, en 2004, étaient supérieures à toutes les autres aides financières. Le président Wade a dit que l'Union africaine avait constitué deux groupes de 5 pays pour étudier à fond les deux systèmes de fédéralisme qui intéressent l'Afrique : le système européen et le système africain, et que, pour des motifs de blocage du système politique et administratif européen, les Africains dans leur majorité tendaient vers la constitution d'Etats-Unis d'Afrique plutôt que vers le renforcement d'une Union

africaine sur modèle européen. Mr. Wade a mis l'accent sur la nécessité d'inclure dans la Fédération africaine tous les pays de la diaspora africaine comme Cuba, Haïti, la Jamaïque, les Barbades, etc... Il a aussi parlé de la décision historique de l'Afrique d'avoir une seule voix aux Nations unies pour revendiquer une place pour l'Afrique avec droit de veto au Conseil de sécurité et ce malgré les difficultés pour la totalité des 53 pays africains de résister aux pressions et d'agir d'une seule voix sur cette requête du droit de veto et de la place de l'Afrique au Conseil bien que la plupart des résolutions les regardent (...).

Puis, trois autres intervenants ont pris la parole : Lucio Levi, le professeur Fernando A. Iglesias de l'Université de Buenos-Aires et moi-même qui ai présenté l'évolution du *MFA* depuis sa création (...) par des Africains de 5 pays (Togo, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Cameroun et Sénégal) avec le soutien de l'*U.E.F.* et du *WFM*.

Durant ces 15 ans, le *MFA* a opéré activement dans plusieurs directions :

- projets pilotes dans une centaine de villages africains, distribution de la carte géographique de l'Afrique dans les villages les plus reculés afin de faire entrer dans la nouvelle génération une idée plus globale de leur existence et de réduire le plus simple suivisme nationaliste ou ethnique ;
- pression sur les élus nationaux et les gouvernants africains pour en finir avec l'Organisation de l'unité africaine et passer aux Etats-Unis d'Afrique avec tout ce que cela comporte.

L'Union africaine et le nouveau Parlement africain ne représentant qu'une étape intermédiaire pour arriver à l'effacement complet de toutes les frontières africaines héritées de la colonisation européenne ;

- pression pour l'établissement rapide de la Citoyenneté africaine, en faveur d'un passeport unique pour tous les Africains, une seule Ambassade ou chancellerie dans tous les pays amis du monde qui soit placée sous la tutelle du ministre des Affaires étrangères de l'Union africaine.

Sur le plan économique, l'action du MFA a été de constater la faillite des aides publiques à l'Afrique et de tenter une autre voie, celle de l'engagement économique des Africains de la diaspora dans le développement de l'Afrique avec le slogan, « **L'Afrique a besoin d'investisseurs et non de compassion** ». Qui mieux que les Africains pourrait être de meilleurs investisseurs sur le continent africain ? Dans 25 ans, avec une population passée à 1,5 milliard d'habitants, l'Afrique sera le plus grand marché du monde comme l'a affirmé le Président Konaré. C'est aux Africains de la diaspora de croire les premiers dans ces potentialités de l'Afrique de demain et de poser les bases aujourd'hui pour que la croissance en cours soit la plus vertueuse possible. Un panafricanisme de simples miséreux serait trop fragile pour résister au premier coup de vent incantatoire de vendeurs d'illusion. Il n'y aura pas d'Etats-Unis d'Afrique, dont tout le monde rêve, sans un développement parallèle et soutenu de l'économie africaine. Pour finir, l'accent a été mis par le MFA sur les dommages incalculables d'image créés par certains qui bâtissant leur raison d'être sur la misère des africains en véhiculant systématiquement la fausse vision d'une Afrique moribonde en proie à de multiples guerres et au sida (...) A l'opposé, plusieurs entreprises multinationales sont en train d'anticiper les Etats-Unis d'Afrique et contribuent à faire de la Fédération africaine, une réalité au quotidien. C'est le cas, par exemple, des sociétés de télécommunication qui appliquent un tarif unique en Afrique et qui, comme *Celitel* permettent de téléphoner du Kenya vers l'Ouganda ou la Tanzanie pour exactement le même prix que vers toute autre à l'intérieur du Kenya (...).

Jean-Paul POUGALA

Turin. Responsable du Mouvement fédéraliste africain et membre du Conseil mondial du World Federalist Movement.

**La baie de Guantanamo :
un trou
dans les lois de la physique.**

Le camp de détention que les Etats Unis ont établi à Guantanamo Bay est devenu tristement célèbre dans le

monde entier. Il est utilisé comme camp de prisonniers pour des hommes capturés en Afghanistan et d'autres pays; y sont détenus des prisonniers de nombreuses origines, y compris du Royaume uni.

Un ordre militaire du Président Bush daté du 13 novembre 2001 établissait les conditions dans lesquelles ce type de prisonniers seraient internés et jugés suivant la loi militaire. Cet ordre interdit spécifiquement un appel à toute Cour quelle qu'elle soit, d'Etat, fédérale ou internationale aux Etats Unis ou n'importe où ailleurs dans le monde.

Ce décret a été contesté devant les tribunaux américains mais la démarche a échoué; il a été établi que les prisonniers détenus à Guantanamo Bay n'ont pas droit à la protection de la loi américaine: ils ne sont pas citoyens américains et ils ne sont pas (pour la plupart ils n'y ont jamais été) sur le sol américain. (Un citoyen américain capturé en Afghanistan a été conduit aux USA pour être jugé).

De plus des fonctionnaires américains ont argumenté que la Convention de Genève ne s'applique pas, parce que les captifs de Guantanamo Bay ne sont pas des prisonniers de guerre mais des "combattants illégaux". Le terme "combattants illégaux" fut utilisé pendant la seconde guerre mondiale pour décrire des ressortissants allemands qui se livraient à des actes de sabotage aux USA alors qu'ils étaient en civil.

La Convention de Genève a une définition précise. Elle s'applique seulement aux soldats en uniforme qui agissent en obéissance aux ordres, avec certaines exceptions pour les membres de milices armées et des civils. Le test-clé, c'est qu'ils agissent suivant ce qu'on appelle assez bizarrement "les lois et les coutumes de la guerre". D'après les rapports il est vraisemblable que beaucoup de prisonniers détenus à Guantanamo, par exemple d'Al Qaïda et les Talibans, n'entrent pas dans ces catégories.

Il semble donc, que les Etats Unis peuvent capturer des individus et les emprisonner à Cuba apparemment hors de portée aussi bien de la loi intérieure américaine que de la Convention de Genève.

Lord Phillips a décrit cette situation comme "un trou noir légal". C'est peut-être pire que cela.

Imaginez qu'il y ait une partie du monde où les lois de la pesanteur ne s'appliquent pas. Plutôt que de tomber vers le sol à 9 m 81 par seconde au carré, que se passerait-il si un objet restait simplement là où il se trouve ?

Pensez aux possibilités pour l'architecture. Toute sorte de nouvelles structures seraient possibles une fois que les restrictions sur la gravité seraient supprimées. La créativité artistique aurait de nouvelles opportunités.

Mais bien entendu, une telle proposition est absurde. Des conditions de gravité zéro peuvent être créées, mais

seulement dans l'espace. Ceci est au centre de notre façon de vivre, et même de la façon dont nous avons évolué.

Je pense que la même approche peut être vraie en politique, également. Le respect des droits de l'homme devrait concerner la politique comme la gravité est l'âme de l'architecture. Tout comme un architecte ne peut pas choisir si oui ou non la gravité s'applique dans le cas d'un édifice particulier, aucun politicien ne devrait avoir le droit de choisir que les droits de l'homme n'ont plus cours.

C'est là, à coup sûr la signification d'un principe universel ou d'un droit inaliénable. La dignité humaine est une partie intégrante de notre existence autant que le fait que si vous laissez tomber une chose elle se dirige vers le bas et non pas vers le haut.

L'Union fédérale insiste sur le fait que la démocratie et le règne de la loi devraient s'appliquer aux Etats aussi bien qu'aux citoyens de l'intérieur. S'en remettre aux institutions politiques nationales pour protéger les droits de l'homme n'est pas adéquat, le fait est évident dans le cas de la Baie de Guantanamo. (la base fut acquise de Cuba par un traité que le gouvernement cubain actuel refuse de reconnaître). Un principe universel exige une juridiction universelle. En l'absence d'une telle juridiction le problème reste d'ordre politique.

Il y a une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies qui définit l'ensemble des principes pour la protection de toutes les personnes sous n'importe quelle sorte de détention ou d'emprisonnement. Même si la Convention de Genève n'est pas observée à Guantanamo Bay, cette résolution de l'ONU pourrait (et devrait) l'être.

L'opinion du gouvernement britannique est que cette résolution n'est pas légalement contraignante (lettre de la Baronne Symons à Harry Cohen, M.P., 16 mai 2003) et que la position juridique est "complexe": on a beaucoup insisté sur le fait que les citoyens britanniques détenus à la Baie de Guantanamo se sont vu accorder des visites consulaires pour vérifier qu'ils étaient bien traités.

Ces déclarations sont présentées comme si elles étaient des excuses pour un manque d'action politique, mais elles ne le sont pas.

Il ne s'agit pas là d'une inquiétude vaine. La résolution de l'ONU accorderait aux prisonniers le droit à une assistance juridique indépendante: c'est quelque chose qui ne leur a pas été offert.

De plus il y a un souci actuel concernant l'application possible de la torture. A Westminster Hall¹ le 5 juin 2003 le ministre des Affaires étrangères faisait observer sur un ton plutôt macabre - "nous recevons encore des informations très utiles des gens qui sont là-bas".

Une politique d'accès consulaire n'est pas suffisante: les visites consulaires britanniques ne se sont adressées qu'aux ressortissants britanniques. Qui parle aux Soudanais ou aux Yéménites ?

Il faut faire un choix entre deux sources d'autorité alternatives: ou les Nations Unies, ou les Etats Unis.

Les Nations Unies représentent peut-être nos aspirations pour un ordre mondial juste et pacifique; elles essaient d'agir comme forum pour la résolution des disputes internationales, elles sont l'expression de l'intérêt global commun. L'ensemble des principes pour la protection de toutes les personnes sous n'importe quelle sorte de détention et d'emprisonnement est un exemple de ces efforts. Ce document fut adopté à l'unanimité, y compris avec le soutien des Etats Unis et du Royaume Uni. Même si la baronne Symons a raison qu'il n'y a pas de contrainte légale derrière cette résolution, ne voit-elle pas qu'il y a là un argument moral qui demande réponse ? En ignorant ces principes, la Grande Bretagne manque à ses obligations internationales et de plus, elle affaiblit l'autorité des Nations Unies.

D'un autre côté, les Etats Unis agissent suivant des lois qu'ils définissent pour eux-mêmes. Ils ont le droit de le faire: après tout, ils sont un Etat souverain et c'est ce que font les Etats souverains; mais le résultat, c'est ce camp de Guantanamo Bay et la négation qu'il représente de ce que parfois nous supposons être des valeurs universelles. Au débat de la Chambre des Communes, Bill Ramwell a dit que la situation était "inhabituelle", "difficile", et "irrégulière". Il aurait pu dire "immorale" et "inacceptable", mais il ne l'a pas dit.

Choisir les Nations Unies, dans ce cas, non seulement offrirait des garanties, qu'ils n'ont pas, aux détenus de Guantanamo, mais ce serait un signal clair concernant la nature du monde dans lequel nous vivons. Cela renforcerait l'idée que nous avons des droits de l'homme, non pas parce que nous sommes Américains ou Britanniques mais parce que nous sommes humains.

La souveraineté d'Etat peut, superficiellement, être une idée séduisante, mais le camp de Guantanamo révèle les limites de sa séduction. Nous avons vu les droits humains trop souvent sacrifiés au nom de la souveraineté d'Etat dans le passé: ne laissons pas la Baie de Guantanamo s'ajouter à cette liste.

Richard LAMING.

Directeur de *Federal Union*, section britannique de l'*U.E.F.* et du *Mouvement fédéraliste mondial* - Londres.

Texte publié en commun par *The Federalist Debate* (Turin) et *Fédéchoses*.

Silvio Trentin et le mouvement de Résistance *Libérer et Fédérer* : “ de la Résistance vers la Révolution ”.

Paul ARRIGHI

Auteur de la thèse de Doctorat soutenue le 12 mars 2005, à l'Université de Toulouse-le-Mirail, sur “ *Silvio Trentin, un combat politique, en Vénétie, en Gascogne et dans le Midi toulousain (1921-1943)* ”. Paul Arrighi est militant de l'UEF Midi-Pyrénées.

Introduction.

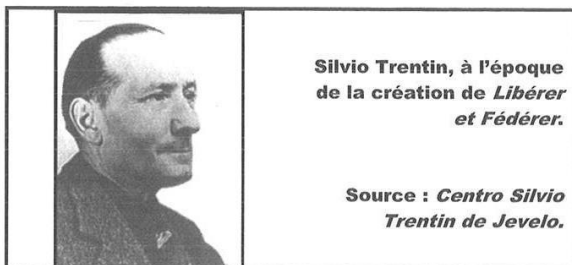
La formule “ *De la Résistance vers la Révolution* ” fut choisie par le journal *Combat*, l'un des plus prestigieux journaux issus de la Résistance, dans lequel écrivit le fameux écrivain Albert Camus.

Cette formule aurait pourtant pu exprimer les projets et l'action du seul mouvement de Résistance français fondé par un Italien et brillamment étudié par le professeur d'Université américain Frank Rosengarten¹¹ ; un mouvement animé par l'ancien professeur d'Université de droit, Silvio Trentin. Député du parti *Democrazia sociale* de 1919 à 1921, pour la circonscription de Venise, Silvio Trentin s'exila en février 1926, dans le sud-ouest de la France. Devenu libraire à Toulouse en 1935, il soutint l'Espagne républicaine puis fonda, en 1942, le mouvement de Résistance *Libérer et Fédérer*.

La création de *Libérer et Fédérer*.

Né des bouleversements qui ont suivi les désastres militaires et politiques intervenus de mai à juillet 1940, du rejet par une majorité de “ jeunes gens révoltés ” du nouveau contexte politique autoritaire de la *Révolution nationale* instaurée par le Maréchal Pétain, le mouvement *Libérer et Fédérer* est apparu publiquement pour la première fois, à l'occasion de la diffusion de son journal, le 14 juillet 1942.

Echaudés par l'arrestation des principaux membres du premier groupe de résistants toulousains qui avaient constitué, en 1941, le *Réseau Bertaux*, les fondateurs de *Libérer et Fédérer*, Achille Auban et Silvio Trentin, donnèrent à la nouvelle organisation, à ses débuts, un caractère surtout propagandiste.



¹¹ Frank Rosengarten, *Silvio Trentin, Italian anti-fascist Revolutionary. A Political biography*, 1977, traduit et édité en Italie en juin 1980 par l'éditeur Giangiacomo Feltrinelli.

Ce fut le choix de la structure “ mouvement ”¹² qui l'emporta sur celle du “ réseau ”.

Préparée dès avant juillet 1942, le journal de cette organisation intitulé *Libérer et Fédérer* a été financé par “ l'enfant terrible ” du socialisme toulousain, Camille Soula¹³ qui “ *a avancé lui-même les premiers 6.000 Francs* ”¹⁴ nécessaires à la fabrication des premiers numéros.

Dès son 1^{er} numéro, le journal prit partie sur l'actualité immédiate en dénonçant la politique de “ *relève* ”¹⁵ mise en place à compter du 22 juin 1942 par Pierre Laval : “ *Pas un ouvrier pour forger en Allemagne nos propres chaînes !* ” [...] *Car chaque fois qu'un ouvrier français vient en Allemagne travailler sous la direction des ingénieurs et contremaîtres allemands, un Allemand est rendu disponible pour faire un guerrier et ainsi un nouveau pas est fait vers l'ordre nouveau féodal nazi. Rien de plus, rien de moins. L'avenir qui s'offrirait à nous en cas de victoire hitlérienne ne serait que la généralisation systématique et voulue de ce principe de vassalité* ”.

Le journal lança un appel à manifester “ *le 14 juillet !* ” prochain.

¹² Germaine Tillon dans sa contribution “ *Première résistance en zone occupée* ”, in, *Histoire de la deuxième guerre mondiale*, a donné ces éléments d'informations concernant les réseaux et les mouvements : “ *Une structuration* ” se produisit sous une double influence. La première fut la vocation de l'organisation à l'état pur : on s'organise pour être organisé. Elle a donné naissance à ce que l'on appelle des “ *mouvements* ”. La seconde tenait à la nécessité du contact permanent avec Londres pour toute équipe ayant axé une partie de ces activités sur le “ *Renseignement* ” ; lorsqu'un noyau avait le “ *contact* ”, il devenait un centre organisateur pour tous ceux qui communiquaient avec lui. On appelle aujourd'hui “ *réseaux* ” ce type d'organisation. ”, p 18.

¹³ Camille Soula était professeur de physiologie et grand connaisseur de l'écrivain Mallarmé.

¹⁴ Archives nationales, Témoignage du professeur Camille Soula recueilli par Henri Michel, le 10 décembre 1945, Cote 72 AJ 59.

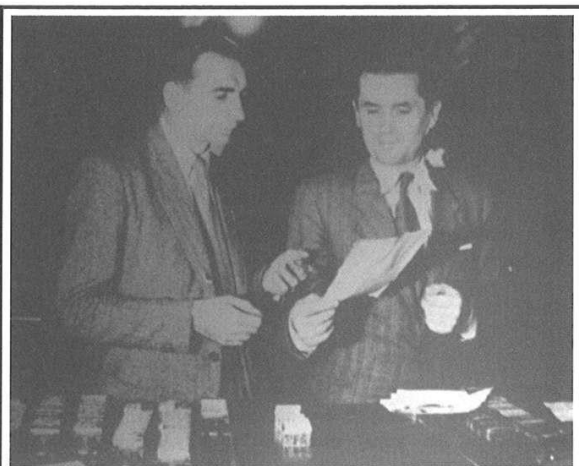
¹⁵ *Libérer et Fédérer* n° 1, édité en fac simulé par le CEDEI, 1985, p. 7.

Le recrutement du mouvement.

Les premiers membres de ce mouvement provenaient principalement de trois départements du sud-ouest de la France : la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le Gers. La similitude entre l'implantation géographique de *Libérer et Fédérer* dans la vallée de la Garonne et celle, bien qu'antérieure, des communautés italiennes est à noter.

Le vivier des militants de ce mouvement a été constitué essentiellement "par tous les jeunes socialistes résistants de Toulouse [qui ont] fait partie de *Libérer et Fédérer*, en raison [de leur] méfiance à l'égard du Parti socialiste SFIO"¹⁶ dont l'effondrement politique et moral de la majorité des dirigeants, à l'exception notable de l'ancien ministre de l'économie du *Front populaire*, le député-maire de Muret, Vincent Auriol, resté fidèle à Léon Blum alors emprisonné par le régime de Vichy.

Le "Comité directeur" de *Libérer et Fédérer* était composé des personnes suivantes : Achille Auban, Adolphe Coll, Paul Descours, Maurice Fonvieille, Clément Laurent et Gilbert Zaksas, originaire de Lituanie.



Gilbert Zaksas et Paul Descours, dirigeants de *Libérer et Fédérer*. - Source CEDEL.

Un programme original marqué par l'influence de Silvio Trentin.

Libérer et Fédérer est né principalement de la conjonction de trois sources :

- l'antifascisme,
- le rejet des pratiques politiques antérieures des partis de la III^e République,

- les idées fédéralistes novatrices développées par Silvio Trentin depuis le milieu des années 1930.

L'antifascisme porté au paroxysme durant la guerre d'Espagne s'est conjugué, après la défaite de 1940, en volonté de libérer le territoire national ainsi qu'en rejet des pratiques politiques des partis traditionnels après l'effondrement politique et moral de trop nombreux notables radicaux et socialistes.

De plus, l'apport des idées originales de Silvio Trentin pour des transformations révolutionnaires et fédéralistes qui seraient mises en œuvre après la guerre a permis à *Libérer et Fédérer* de développer un programme très novateur dans la culture politique française.

L'originalité de ce programme est affirmée, dès le 1^{er} numéro daté du 14 juillet 1942, dans un éditorial intitulé :

"Gagner la guerre et gagner la Paix"

CE QUE nous sommes

CE QUE nous voulons

"[...] Pour éviter que 10 ou 20 ans après cette guerre-ci tout soit encore à recommencer, pour empêcher les anciens partis de se reconstituer et de diviser à nouveau le peuple français en clientèles électorales [...] il faut dès à présent et en même temps que continue et se développe notre lutte contre l'envahisseur, que les plans de paix soient dressés et que l'armée pour la bataille de la paix soit mobilisée.

Gagner la guerre et gagner la paix. Tel est notre mot d'ordre. Tel doit être le mot d'ordre de la France"¹⁷.



Source : réédition de *Libérer et fédérer* publiée par le (CEDEL).

Quatre idées force se dégagent.

¹⁶ Archives nationales, notes sur *Libérer et Fédérer*, d'après les renseignements communiqués par Georges Friedmann et Sussel (du mouvement *Combat*), recueillis par Mme Merlat, le 25 mars 1946, cote 72 AJ 125.

¹⁷ *Libérer et Fédérer* n° 1, édité en fac similé par le CEDEL, 1985, p. 7 et 8.

1 /

Pour éviter une nouvelle "paix gâchée", il est indispensable de gagner la guerre mais aussi de "gagner la paix"¹⁸. La circonstance que les déceptions suscitées par le traité de Versailles (1919) n'ont pas réussi à mettre un terme à la guerre civile européenne, est un leitmotiv qui revient souvent dans le journal *Libérer et Fédérer*.

Choisir de concentrer, quelques mois avant la défaite, le 2 février 1943, de l'armée allemande, à Stalingrad, une partie de son énergie militante sur l'objectif de "[...] gagner la paix", n'était pas fréquent et relevait même d'une anticipation politique réelle.

2 /

La condamnation des anciens partis politiques rendus collectivement responsables de la défaite et la volonté d'empêcher leur reconstitution jugée néfaste en se fondant sur l'émergence de nouvelles élites morales nées du combat contre l'occupant. Il est intéressant d'observer, que sur le rôle et la place qu'il convenait d'attribuer aux anciens partis, *Libérer et Fédérer* était encore plus méfiant que le général de Gaulle¹⁹, et surtout que nombre des fondateurs des mouvements de Résistance comme Henri Frenay.

L'éditorial paru dans le journal *Libérer et Fédérer* n° 3, daté du 1^{er} octobre 1942, fustige avec une grande sévérité la classe politique de la défunte III^e République :

"Quand en cherchant des guides pendant la tourmente, les Français n'ont trouvé que des politiciens apeurés et incapables, ils compriront qu'ils ne devaient plus jamais permettre à ces hommes de reprendre la direction du pays. Certains se sont, sans doute, imaginés et s'imaginent peut être encore, que leur éclipse de 1940 ne constituait qu'un accident de carrière, quelque chose comme une élection manquée, et qu'il suffira d'un peu de patience, de quelques discours ou de quelques articles bien placés pour faire leur rentrée dans la 'République des camarades'. Qu'ils se

¹⁸ L'éditorial du n° 1 du journal *Libérer et Fédérer*, sous le titre: "Ce que nous sommes, ce que nous voulons", indique que: "Gagner la guerre et gagner la paix, tel est notre mot d'ordre. Tel doit être le mot d'ordre de la France".

Pour suivre ce mot d'ordre, il faut venir avec nous !", Cf. : fac simulé des journaux de Libérer et Fédérer édité par le CEDEI en 1985, p. 8.

¹⁹ Ariane Chebel d'Appollonia, *Histoire politique des intellectuels en France, 1944-1954*, tome 1, Editions complexe, Bruxelles, 1991. L'auteur indique que dans ses discours des 13 janvier et 20 avril 1943, le Général de Gaulle est très sévère à l'encontre des partis de la III^e République comme l'atteste les citations suivantes : "Tous les abandons de la France, toutes les capitulations extérieures sont indivisiblement attachés aux vieux partis, aux hommes qui les dirigeaient" et à "la vieille façade des chamarrures et des panaches, le système des croulantes hiérarchies et des sordides combinaisons.", p. 61.

détrompent. !"²⁰.

3 /

Une organisation fédéraliste avec en perspective la création des Etats-Unis d'Europe. Cette organisation fédéraliste comprend : "une élection directe par les travailleurs des deux sexes [...] des conseils d'entreprises [...] et pour les agriculteurs des conseils de paysans".

"Ces conseils sont fédérés par branches d'activité puis sur le plan communal, départemental, régional et national, en liaison avec une représentation du peuple établie sur la base du suffrage local".

Cette double pyramide de conseils, organisée par "branches d'activité" mais aussi autour de *collectivités locales*, apparaît, pour Silvio Trentin et ses promoteurs, de nature à éviter la tendance intrinsèque à la concentration des pouvoirs. Cette tendance avait fini par aboutir, en Italie, au fascisme. C'est ce qui correspond en France, pour Silvio Trentin aux risques inhérents de l'Etat jacobin centralisé et plus encore au "centralisme démocratique" en vigueur dans le *Parti communiste d'Union soviétique*.

En outre, ce choix d'une organisation sociale "conseilliste"²¹, qui fait référence aux idées de Pierre-Joseph Proudhon et de Rosa Luxembourg ne se limite pas à prôner ce que Norberto Bobbio va définir comme un "fédéralisme interne" mais débouche sur une volonté de réaliser les Etats-Unis d'Europe.

En effet, "Le gouvernement révolutionnaire devra enfin préparer, en collaboration avec le gouvernement des autres pays libérés du nazisme les bases d'une fédération européenne fondée sur la liberté, la paix et la prospérité"²².

4 /

Une dynamique de "Révolution culturelle". Le n°2 du journal *Libérer et Fédérer* daté du 1^{er} septembre 1942, comporte un article intitulé : "Pour refaire la France cessons d'être un peuple de petits bourgeois !". Cet article colporte l'exhortation suivante: "Pour redevenir un grand peuple, il nous faut redevenir un peuple révolutionnaire ! [...]".

Cette préoccupation forte est exprimée pour rompre avec le

²⁰ Article: "Gagner la guerre et gagner la paix. Des hommes nouveaux !", Éditorial du numéro 3 du journal *Libérer et Fédérer*, daté du 1^{er} octobre 1942, cf. : Fac simulé édité par le CEDEI, Paris 1985, p. 15.

²¹ Jean-Pierre PIGNOT note avec justesse que : "Ce système paraît un peu lourd, avec beaucoup d'élections et de conseils; cependant, il manifeste une réelle volonté de décentraliser le pouvoir et de protéger l'autonomie des communautés de base. Il s'apparente à l'autogestion", in, l'article intitulé, "Libérer et Fédérer" dans l'ouvrage, *Les socialistes en Résistance (1940-1944)*, Paris, éd. Seli-Arslan, 1999, p. 148.

²² Article intitulé : "Notre programme d'action", *Libérer et Fédérer* n° 1, édité en fac simulé par le CEDEI, 1985, p. 10.

modèle culturel progressivement mis en place par la III^e République et qui avait abouti à "la généralisation progressive des goûts bourgeois [...] la psychologie du petit-bourgeois [...] se berce de l'illusion d'avoir acquis le droit imprescriptible de jouir en paix d'un état qu'il juge à priori comme définitif; c'est la psychologie du rentier [...] de l'honnête citoyen routinier et sédentaire, qui ne craint rien tant que le mouvement [...] la psychologie, en somme, de celui qui a, une fois pour toutes, chargé les autres de faire à sa place l'histoire"²³.

Il y a des accents de Rousseau dans cet appel visant à ce que "les hommes vertueux, les purs, les désintéressés, quittent leur tour d'ivoire descendant dans l'arène politique, en chassant les combinards et prennent leur place"²⁴.

L'idéal d'un peuple régénéré côtoie l'appel au remplacement des anciennes élites qui ont failli pour construire une République vertueuse des "savants" et des "intellectuels".

Le programme de *Libérer et Fédérer* apparaît comme étant à cheval entre le XIX^e siècle et la seconde moitié du XX^e siècle, à la fois utopiste et précurseur.

Ce programme, comme l'a souligné le fin historien contemporanéiste, Jean Estèbe, même s'il "rappelle un peu la manière des socialistes utopiques du siècle dernier (XIX^e siècle), n'en est pas moins prophétique, si l'on pense aux efforts actuels de régionalisation et à l'unification européenne"²⁵.

De même l'aspiration à faire de la politique "autrement" reste un message universel toujours présent.

L'influence de Silvio Trentin.

La participation de Silvio Trentin aux activités du mouvement *Libérer et Fédérer* fut celle d'un "éveilleur de conscience", d'un "maître à penser" respecté pour la fermeté de ses convictions et d'un "inspirateur du programme" notamment pour le thème du fédéralisme, inconnu de la plupart des autres mouvements de Résistance.

Mais quelle fut, l'influence de Silvio Trentin dans l'élaboration du programme de *Libérer et Fédérer* ?

Cette réponse n'est pas aisée car les articles du journal n'étaient, bien entendu, pas signés et leur élaboration était souvent collective.

Toutefois les idées forces et le style de Silvio Trentin sont reconnaissables et percent à la lecture de certains articles tel celui intitulé : "Les trois problèmes fondamentaux de la liberté dans le monde de demain" paru dans le journal "Libérer et Fédérer" du 1^{er} octobre 1942, ainsi que dans ceux portant sur "L'Italie à la veille de l'effondrement du fascisme" parus dans les n^o 6 et 7 de février-mars 1943.

²³ Article intitulé : "Pour refaire la France (...)", *Libérer et Fédérer* n^o 2, édité en fac similé par le CEDEI, 1985, p. 11.

²⁴ *Libérer et Fédérer* n^o 5, p. 21.

²⁵ Jean Estèbe, *Toulouse 1940-1944*, p. 90.

Le premier de ces articles apparaît comme l'aboutissement de la longue réflexion menée par Silvio Trentin sur le thème de la défense de la liberté au cœur d'une époque où celle-ci avait été, depuis la première guerre mondiale, mise à mal par un raz de marée totalitaire emportant une partie des Etats européens les uns après les autres : "[...] Ce qui n'a pas été fait après la guerre de 1914-18 devra se faire au lendemain de la guerre actuelle, car la liberté du peuple ne sera vraiment garantie que le jour où l'anarchie aura été éliminée des relations internationales. Comme la démocratie politique et l'économie planifiée, la fédération des peuples est une des bases fondamentales de la liberté dans le monde de demain"²⁶.

La pensée de Silvio Trentin qui lie la réalisation des trois impératifs politiques que constituent l'extension de la démocratie politique, la mise en place d'une économie planifiée faisant une large part à la propriété privée petite et moyenne et la réalisation d'une fédération des peuples passant d'abord par l'édification d'une fédération européenne.

Pour ce qui concerne le thème de la liberté et du fédéralisme, l'auteur indique que : "Ce qui distingue essentiellement le régime fédéraliste du régime centralisé, c'est que l'un est pluraliste et l'autre unitaire. [...] Le fédéralisme parce qu'il est fondé sur une conception pluraliste de la société, évite à la fois l'oppression de fractions importantes du peuple et l'évolution de l'Etat vers le totalitarisme et la dictature"²⁷.

L'inspiration de Silvio Trentin apparaît particulièrement forte dans cet article définissant le fédéralisme et l'intérêt de sa mise en place pour tempérer les risques de dérive et d'abus potentiel des pouvoirs par les Etats. Cette préoccupation donne le primat à la paix au sein de la société civile plutôt qu'au but de la reconstruction d'un Etat²⁸ fort et efficace que projette le général de Gaulle. Elle s'inscrit dans la lignée d'une tradition juridique féconde initiée par Montesquieu puis développée par Proudhon visant à protéger les individus et les citoyens des

²⁶ *Libérer et Fédérer* du 1^{er} octobre 1942, article intitulé : "Les trois problèmes fondamentaux de la liberté dans le monde de demain", édité en fac similé par le CEDEI, 1985, p. 19.

²⁷ *Libérer et Fédérer* du 1^{er} octobre 1942, *ibidem*, p. 20.

²⁸ Dans ses *Mémoires de Guerre* et plus particulièrement dans le livre consacré à *L'Unité*, le Général de Gaulle, hanté par les conditions de la désagrégation de l'Etat, en mai-juin 1940, revient, avec éloquence, sur le thème de l'Etat à reconstruire, notamment dans cette belle formule : "Hélas ! c'est ce que ne sus faire le régime qui, pendant tant de lustres, avait flotté sur la nation sans diriger ses forces vives [...] l'insondable blessure portée à l'âme des marins, étaient les conséquences d'une longue infirmité de l'Etat.", *Mémoires de Guerre, L'Unité*, Paris, éd. Plon, 1999, p. 341.

empiètements toujours possibles du "Léviathan".

Libérer et Fédérer, un regroupement de dissidents ?

L'une des originalités de *Libérer et Fédérer* fut de constituer, hors du champ d'influence des deux principales familles politiques de gauche que sont le socialisme et le communisme, une alternative pour ceux qui étaient partisans, après la guerre, d'un socialisme que l'on ne qualifiait pas encore "d'autogestionnaire" et qui laisserait sa place à la liberté des individus et à l'autonomie des groupes intermédiaires.

C'est ce caractère d'indépendance, à la fois du Parti communiste et du Comité d'action socialiste²⁹ qui donna à *Libérer et Fédérer* son aptitude à regrouper des militants venus de différents horizons de la gauche contestataire. Ces militants s'étaient souvent affrontés aux organisations dominantes de la gauche et présentaient parfois des tempéraments d' "Hérésiarques" comme peuvent l'indiquer les parcours de deux des membres de *Libérer et Fédérer* que furent Gilbert Zaksas et Jean Rous.

Gilbert Zaksas avait mené le parcours d'un "Kominternien" au service de l'Internationale communiste avant de rompre avec le Parti communiste durant la guerre d'Espagne. Jean Rous faisait partie des quelques "fidèles" de Léon Trotsky et adhéra, à *Libérer et Fédérer* au lieu du mouvement de Résistance *L'insurgé*, fondé à Lyon, où il vivait, par ses anciens camarades du PSOP³⁰.

Le regroupement de marxistes en rupture de parti comme le sociologue Georges Friedmann et Gilbert Zaksas, de francs-maçons et de militants venus des partis chrétiens "de gauche" se réalisa dans le mouvement *Libérer et Fédérer*. Il fut annonciateur des mouvements souvent désignés comme "nouvelle gauche" qui vont se développer après-guerre, au cours des années cinquante aux années soixante dix, en appui aux mouvements de décolonisation et en vue de dépasser l'horizon étroitement matérialiste de la période pourtant faste des "trente glorieuses". En cela, le milieu humain et les idées "conseillistes", autogestionnaires, européistes et fédéralistes donnèrent à ce mouvement de Résistance une figure de précurseur.

Les obstacles et les limites au développement de Libérer et Fédérer.

Au regard de son programme, qui pouvait être raisonnablement partagé par nombre d'oppositionnels de gauche, quelles sont les raisons qui empêchèrent *Libérer et*

Fédérer d'élargir son audience en dehors de la vallée de la Garonne et de quelques surgeons, tels les groupes de Lyon, de Marseille et de l'Indre ?

Jean-Pierre Pignot, qui a été un précurseur dans l'étude de ce mouvement³¹, met en avant trois raisons qui ne s'excluent pas :

1 /

L'implantation à dominante régionale, dans la vallée de la Garonne, et centrée sur le milieu presque exclusif des *Jeunesses socialistes* de la Haute-Garonne et de quelques loges maçonniques toulousaines principalement "*La Parfaite Harmonie*", ne concernaient que des milieux numériquement réduits. L'étroitesse du vivier de recrutement initial a-t-elle bloqué l'élargissement ultérieur ?

Ce point peut avoir freiné le développement du mouvement mais, a contrario, cette étroitesse du noyau initial n'empêcha nullement, un mouvement comme *Libertés*, constitué, à Montpellier à partir de bases régionales et politiques étroites, de se développer ultérieurement après avoir recruté au sein des milieux des chrétiens de gauche et des professeurs de droit.

Par ailleurs, les *Jeunesses socialistes* d'avant-guerre, pouvaient constituer, de par les contacts et souvent, les amitiés nouées dans d'autres villes de la zone sud, un vecteur possible et un vrai atout pour un développement national. Ce fut, en partie, le cas à Marseille où *Libérer et Fédérer* connut un début de développement à partir de militants, le plus souvent d'origine corse, provenant des *Jeunesses socialistes* d'avant-guerre.

2 /

L'historien constate l'existence de logiques d'actions opposées résultant de la juxtaposition dans *Libérer et Fédérer* de deux modes d'organisation contradictoires.

La première de ces logiques correspond à celle d'un "mouvement", "conçu comme un parti politique virtuel", largement ouvert sur les recrutements alors que la seconde option, celle du "réseau", recherche la sécurité nécessaire à l'action, se situe dans une logique plus militaire que politique et privilégie l'efficacité de groupes restreints.

Cet élément d'explication a fortement joué, ne serait-ce qu'en compliquant la tâche des dirigeants de l'organisation. Silvio Trentin, malgré sa fringale d'actions, avait plus le profil d'un chef politique de mouvement que d'un organisateur de réseau clandestin.

Cependant, il convient aussi de ne pas majorer excessivement cette explication car nombre de mouvements de Résistance, tel *Combat* furent aussi mus par les tentations et les impératifs de l'action militaire et eurent du mal à concilier les logiques politiques et militaires.

²⁹ Le C.A.S., Comité d'action socialiste, fut fondé en 1941 par Daniel Mayer, Félix Gouin et Suzanne Buisson pour regrouper les militants socialistes qui rejetaient le régime, la politique pro-allemande et réactionnaire du Maréchal Pétain.

³⁰ P.S.O.P. : Parti socialiste ouvrier et paysan fondé en 1938 par l'ancien dirigeant de la minorité de gauche de la SFIO, Marceau-Pivert.

³¹ Jean-Pierre PIGNOT, *Aspect de la Résistance à Toulouse et dans sa région "Libérer et Fédérer"*, mémoire de maîtrise soutenu le 23 novembre 1976 à l'Université de Toulouse-le-Mirail.

3 /

La mise en lumière importante de la "trop grande originalité idéologique qui a pu être [...] un facteur de répulsion"³² et notamment la théorie de la doctrine du "fédéralisme interne" qui se serait heurtée à "la culture politique française fort différente de celle de Silvio Trentin"³³.

Cette analyse mérite d'être approfondie.

S'il est exact que la pensée de Silvio Trentin ait pu faire l'objet d'incompréhension, cela ne semble pas uniquement du à la particularité de la doctrine fédéraliste. Celle-ci avait, par ailleurs, ses lettres de noblesse parmi les penseurs français, et en tout premier lieu, dans les écrits de Pierre-Joseph Proudhon dont les idées furent majoritaires parmi le peuple d'artisans et d'ouvriers parisiens qui vécut, lutta sous Napoléon III et fit la Commune.

D'ailleurs un rapport d'inspection réalisé après une visite sur place fait par un responsable de la "France combattante" reconnaît, fin novembre 1943, que "sa doctrine et son programme plaisent aux ouvriers"³⁴.

Toutefois, *Libérer et Fédérer* constitua un pôle de regroupement d'oppositionnels de "gauche" mais n'eut pas le temps de "forger" une vraie homogénéité idéologique.

Les idées fédéralistes de Silvio Trentin donnèrent à *Libérer et Fédérer* un corpus doctrinaire commun mais fragile, qui ne résista pas à son retour en l'Italie en septembre 1943. Ce départ fut d'autant plus dommageable pour *Libérer et Fédérer* qu'il intervint durant la période cruciale des négociations qui vont de la constitution des *Mouvements unis de la Résistance (MUR)*, en janvier 1943, à la formation du *Conseil national de la Résistance (CNR)*, le 27 mai 1943. Or, c'est au moment où se met difficilement en place l'unification des plus importants mouvements de Résistance que *Libérer et Fédérer* perd son principal théoricien, mais aussi son mentor politique le plus avisé.

Il faut aussi noter que l'unification de la Résistance se réalisa "aux forceps" en pleine contradiction avec deux points essentiels du programme de *Libérer et Fédérer*. D'abord, cette unification visa à recréer, à terme, un Etat unitaire que Silvio Trentin et ses amis rejetaient, puis à réintégrer une partie des anciennes "tendances politiques", en fait les anciens "partis politiques", dans le Conseil national de la Résistance dont les membres de *Libérer et Fédérer* s'entendaient à ne vouloir en aucune manière.

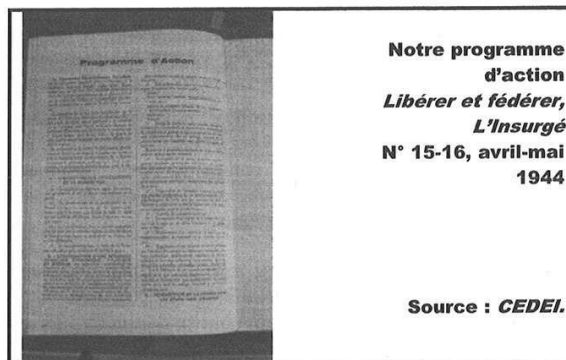
Conclusion.

³² Jean-Pierre PIGNOT, *Des socialistes dans la Résistance le mouvement Libérer et Fédérer*, DEA soutenu en 1996, p. 68.

³³ *Ibid.*, p. 83.

³⁴ Archives nationales, rapport référencé "Toulouse JAX /8/35. 509", répondant aux initiales J. G., daté du 25 novembre 1943 et relatif à : "La Résistance, Libérer et Fédérer, mouvement de résistance".

L'expérience originale de *Libérer et Fédérer* sauva l'honneur et montra la voie alors que depuis mai et juin 1940 "tout paraissait perdu" et que les deux principales organisations ouvrières s'étaient effondrées ; le *Parti communiste* dans un alignement peu glorieux sur la politique étroitement nationaliste de Staline et le *Parti socialiste SFIO* dans son incapacité à s'opposer à la *Révolution nationale*, qui fut en réalité une politique d'alignement sur l'Allemagne nazie à laquelle s'ajouta l'apport spécifiquement français des emprunts faits aux théories réactionnaires de Charles Maurras.



D'autres organisations de Résistance, comme *L'insurgé* fondé à Lyon par Marcel Fugères, s'efforcèrent aussi de tracer une voie neuve pour les temps d'après-guerre alors que leurs militants vivaient dans le danger constant d'être arrêtés, torturés et déportés dans les "camps de la mort". Mais ce qui a donné ce plus d'innovation politique et sociale et de cohérence juridique à *Libérer et Fédérer*, c'est la considérable audience acquise dans le sud-ouest français par Silvio Trentin grâce au passage de relais du thème de l'antifascisme d'Italie à la France qu'il permit de 1926 à 1936. Ce fut aussi la tentative originale de Silvio Trentin de greffer un fédéralisme d'origine "*Risorgimentale*" transplanté d'Italie avec les expériences d'autogestion menées par la *CNT-FAI*³⁵, en Catalogne, sur la culture profondément républicaine et parfois même franc-maçonne des *Jeunesses socialistes* de Toulouse.

Si l'apport de Silvio Trentin n'explique pas tout de l'originalité et du caractère novateur de *Libérer et Fédérer*, ils lui doivent beaucoup. En effet, si Silvio Trentin réussit à influencer de manière aussi prégnante la Résistance à Toulouse, il le dut à son engagement à la fois en tant que théoricien mais aussi d'homme de terrain qui alla croissant jusqu'à culminer lors du véritable rayonnement qu'il acquit en raison de son aide généreusement apportée aux Républicains espagnols.

Le professeur de droit et député italien fut, en politique, un créateur et un porteur d'utopies, au sens de ces êtres pétris d'idéaux qui s'efforcent d'ouvrir des perspectives nouvelles dans le mur d'airain de l'histoire des hommes.

³⁵ *CNT-FAI : confédération nationale du travail et fédération anarchiste ibérique.*

Attaque ayant apparemment des motifs racistes, par les douanes françaises au pont de l'Europe Strasbourg-Kehl.

Déclaration du Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes.

Le Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes, réuni à Lyon le 31 janvier 2006, informé par M. David SCHNEIDER-ADDAE-MENSAH, président de l'UEF Alsace, de l'agression de caractère raciste dont il a été victime de la part d'agents français des douanes, le 27 janvier, au Pont de l'Europe, entre KEHL et Strasbourg, entre son domicile et son lieu de travail :

- lui apporte unanimement son soutien ;
- sollicite son accord pour diffuser aussi largement que possible, et dès qu'il lui en aura donné le feu vert, l'information relative à cette agression (éventuellement sous mode de Communiqué de presse), non seulement dans la presse de caractère fédéraliste que l'UEF Rhône-Alpes peut influencer mais aussi dans la presse professionnelle, auprès de ses militants et sympathisants, des ONG et autres organisations de la société civile avec lesquelles elle est en contact, des milieux politiques et parlementaires

régionaux... ;

- lui demande de tenir l'UEF Rhône-Alpes informée de toutes les actions qu'il pourrait être amené à engager et auxquelles l'UEF Rhône-Alpes ou ses membres pourraient décider de s'associer.

L'Union des fédéralistes européens Rhône-Alpes, ayant entre-temps reçu l'accord de M. David Schneider-Addae-Mensah, pour diffuser toutes informations qu'elle retiendrait utile concernant l'agression, inqualifiable de la part d'agents de l'Etat, dont il a été la victime a donc décidé de diffuser très largement ci-après :

- quelques courts extraits significatifs de la lettre reçue de ce dernier,
- de même que la Déclaration qu'il a rendue public.

« ... En tant que Président de l'Union pour l'Europe Fédérale (UEF) Alsace, fédéraliste européen depuis des années et avocat international, je m'oppose de façon résolue contre le fait que notre combat, durant des années, pour des frontières ouvertes et nos idées sur la construction d'une région transfrontalière du Rhin supérieur soient ridiculisés... »

Les Fédéralistes ne sont pas venu brûler les bornes à la frontière franco-allemande il y a quelques décennies pour encourager, aujourd'hui, des contrôles frontaliers effectués par les Etats nations et ayant une motivation raciste !... »

Déclaration de M. David SCHNEIDER-ADDAE-MENSAH.

Le vendredi matin, 27.01.2006, vers 8 h 45, j'ai fait l'objet d'un contrôle des fonctionnaires des douanes françaises au pont de l'Europe entre Kehl et Strasbourg.

Les agents sont montés dans le bus de la ligne 21 (Kehl Stadthalle - Strasbourg, ancienne douane), que j'avais pris pour me rendre de mon domicile à Kehl à mon cabinet d'avocats à Strasbourg.

Ils ont regardé tous les passagers mais j'ai été le seul à être interpellé et le seul à qui ils ont demandé des papiers d'identité. Après avoir présenté mes papiers aux douaniers justifiant ma nationalité française et ma carte professionnelle d'avocat montrant mon activité, ils ont poursuivi leurs investigations assez vigoureusement : ils ont saisi mon ordinateur et mon sac à dos qu'ils ont malheureusement endommagés et des papiers sur lesquels je travaillais dans le bus.

Puis et sans autre procès, devant les autres passagers ils m'ont menotté avec les mains derrière le dos et m'ont tiré violemment vers la sortie du bus.

Dans les locaux des douanes, ils m'ont gardé pendant environ deux heures sans me faire part des raisons de cet interrogatoire. En ma qualité d'avocat, j'avais ce jour là de nombreuses activités,

entre autres un rendez-vous avec un client à la maison d'arrêt de Freiburg/Breisgau. De ce fait, je n'ai pas pu préparer sa défense. Pendant la garde à vue, ils remettaient en cause mes aptitudes à exercer mon activité d'avocat.

Est-ce à des douaniers d'émettre de telles critiques sur mes aptitudes et sur la profession que j'exerce ?

Je dois préciser que ma couleur de peau n'étant pas blanche, mon père étant Ghanéen et ma mère allemande, il apparaît manifestement qu'en l'absence, d'une part d'autre passagers de couleur dans le bus et, d'autre part, de fautes justifiées, cette interpellation qu'on serait en droit de qualifier de « musclée » s'apparente beaucoup plus à de la discrimination qu'à tout contrôle lié à la profession des agents des douanes.

En l'absence de motifs réels justifiant une telle interpellation, je me réserve donc le droit de porter plainte avec constitution de partie civile contre ces agents entre autres pour discrimination afin d'obtenir réparation du préjudice subi.

Strasbourg, 02.02.2006

Dr. David SCHNEIDER-ADDAE-MENSAH

Il y a trente ans nous avons publié.

Pour les droits civiques des travailleurs immigrés.

Bertrand SAINT-GAL

Rapport présenté au Congrès de la JEF-France, à Lyon les 6 et 7 septembre 1975. Adopté à l'unanimité.

Publié dans le N° 13, 4^{ème} année de *Fédéchoses*, 1^{er} trimestre 1976.

Les jeunes fédéralistes européens avaient déjà fait campagne contre le service militaire à conscription universelle obligatoire. Il a paru utile de se lancer dans une direction nouvelle, mais toujours pour la même cause... et la bonne cause. Le thème que nous vous proposons est « **les droits sociaux, civiques et politiques des travailleurs immigrés** ».

Il s'agit de combattre par ce nouveau biais le nationalisme (...le racisme...), le « tout dans la nation, rien en dehors » (qui exclut les non nationaux), la conception nationale de la dignité et de la responsabilité, du pouvoir et des libertés, qui fait que celui qui n'est pas *bleu-blanc-rouge* est à part dans notre douce France... ; et c'est pareil pour les autres pays de la Communauté européenne !

Le partage international équitable du travail n'existe pas. En attendant ces beaux jours, les pays industriels, notamment ceux de la CEE, doivent en grande partie leur prodigieuse croissance industrielle des années 60 à une main d'œuvre immigrée. Ces pays s'adaptent tant bien que mal à la crise actuelle grâce à la mobilité de cette même main d'œuvre (« que l'on jette après usage »).

En 1961, la CEE (six pays) comptait 1.700.000 travailleurs migrants, en 1973 (neuf pays) elle en compte 6 millions, ce qui fait 11 millions de migrants étrangers avec leurs familles dont 75 % d'étrangers « extracommunautaires ».

En France au 1^{er} janvier 1974, les travailleurs migrants étaient 1.900.000, soit 8 % de la population active et représentaient avec leurs familles 4 millions de résidents, soit 7,70 % de la population totale.

On connaît par l'actualité les manifestations les plus spectaculaires que peuvent provoquer le racisme, la discrimination linguistique ou sociale, la pauvreté sous toutes ses formes, l'insécurité, la clandestinité... Tous ces éléments sont liés à la situation du migrant étranger.

Mais si cette société à part constitue une multitude de citoyens de « seconde zone », irresponsables, en « transit » prolongé sur le sol français, c'est parce qu'ils sont majeurs devant la loi pénale et mineurs devant la loi politique et sociale. Prenons le cas français sachant qu'il est similaire à celui des autres pays de la CEE ; c'est la nationalité qui classe son homme et l'absence de cette nationalité qui déclasse.

Travailleur français.

La nationalité française donne au travailleur la possibilité, à certaines conditions, d'exercer des droits dans l'Etat et dans l'entreprise.

- dans l'Etat, le français, travailleur ou non, peut voter aux élections municipales, cantonales, législatives, présidentielles et être élu ;
- dans l'entreprise, le travailleur français peut élire le délégué du personnel ou les membres du Comité d'entreprise, il peut élire le délégué syndical, le conseiller au conseil des Prud'hommes ou se présenter à ces diverses élections.

Le travailleur français participe à la production nationale. Il touche un salaire et il paye son impôt. Il bénéficie également de la législation sociale et est soumis au droit pénal. Il en va de même pour son collègue (camarade) qui n'a pas la nationalité française.

Travailleur immigré.

Pourtant, à cause de cette qualité de travailleur étranger, il a un statut spécial pour ses droits à l'égard de l'Etat et de l'entreprise.

- A l'égard de l'Etat, il subit son côté répressif, profite dans certaines conditions de sa législation sociale ; mais il est menacé en permanence dans ses libertés publiques au moins par une mesure d'expulsion, d'extradition ou d'assignation. Et il n'a aucun droit civique, ni celui de voter, ni celui de se faire élire à quelque niveau de l'Etat que ce soit ;
- dans l'entreprise, le travailleur étranger peut comme le national élire ou être élu dans les élections au Comité d'entreprise ou dans celles pour les délégués du personnel. Pour l'élection du délégué syndical apparaît une nouvelle ségrégation. Les travailleurs communautaires sont habilités tandis que les non communautaires ne peuvent pas participer à ces élections. Mais aucun travailleur étranger, qu'il soit communautaire ou non communautaire, n'a le droit d'être administrateur syndical.

Les législations nationales sont discriminatoires, pas le PNB. Les législations nationales sont dépassées par le volume de la circulation des hommes. Les démocraties, pour mériter encore ce nom, doivent aller au-delà du critère de souveraineté nationale, de nationalité (battu en brèche depuis l'invention de la machine à vapeur).

Statut du travailleur migrant : droit au travail et libertés publiques.

Les Communautés européennes se sont émues de la situation du travailleur migrant. La Commission de Bruxelles a adopté et envoyé au Conseil des ministres en décembre 1974 un programme d'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles.

Voici ce qu'elle en pense ! « Après avoir bénéficié pendant plus d'une décennie du travail de la main-d'œuvre migrante, la Communauté se retrouve avec un nombre imposant de travailleurs étrangers non intégrés, qui partagent presque toutes les obligations de la société dans laquelle ils vivent et travaillent, mais qui, le plus souvent, ne bénéficient pas d'une part égale de ses avantages et de ses droits. A long terme, cette situation est intolérable, humiliante pour les travailleurs migrants, et dangereuse pour la Communauté ».

Voyons quel est le statut (si l'on peut dire) du travailleur migrant en France, actuellement, c'est à dire son droit au travail et aux libertés publiques.

Une distinction essentielle est faite entre le « travailleur communautaire », qui bénéficie d'une réglementation de la CEE, et donc d'un statut, et le « travailleur non communautaire » dont le sort est laissé à l'appréciation des Etats et qui peut être protégé sectoriellement par des accords bilatéraux.

Le travailleur communautaire a un avantage très net sur l'extra-communautaire, il circule librement, peut s'établir et travailler où il veut dans l'un des 9 pays de la Communauté. Il adresse ses salaires et prestations sociales à sa famille, la fait venir, change d'emploi, adhère à un syndicat et y milite sans restriction. Toutefois, il ne peut occuper certains emplois dans l'administration ou participer à la gestion d'organismes de droit public ; ses enfants ne sont pas admis facilement dans l'enseignement supérieur (ou les Grandes écoles).

Ces restrictions se retrouvent à l'égard du travailleur extra-communautaire. Mais la discrimination la plus lourde est le fait de la réglementation administrative, pas de travail sans carte de séjour, pas de séjour sans contrat de travail.

L'*Office national de l'immigration* fixe un contingent d'entrée en fonction des besoins de l'économie ; le travailleur qui rentre dans ces normes peut obtenir une carte de travail et une carte de séjour sur présentation d'un contrat de travail. Mais une procédure de régularisation est possible pour les migrants entrés à titre de touriste ou de réfugié (ils représentent les clandestins -10 % de la main

d'œuvre extra-communautaire dans la CEE).

Il y a trois catégories de cartes de séjour par ordre croissant de stabilité :

- une carte de séjour temporaire pour un temps limité et destinée à ceux qui ne veulent pas résider durablement ;
- une carte de résidence ordinaire valable pour trois ans et renouvelable ;
- une carte de résident privilégié après certaines conditions de durée de séjour (10 ans).

Ainsi l'entrée sur le territoire national comme l'autorisation de séjour, supposent elles des contrôles stricts et ne sont elles jamais acquises. A tout moment, une mesure d'expulsion ou de mise en résidence surveillée peut être prise à l'encontre du travailleur pour des raisons de santé publique, d'ordre public, de sécurité publique... bref de raison d'Etat.

Les droits sociaux ne sont pas acquis par principe. La famille rejoint le travailleur suivant certaines conditions et ne bénéficie de la sécurité sociale que si des accords bilatéraux entre les pays d'origine et le pays d'accueil l'ont prévu.

Donc la liberté n'est pas la règle. La liberté n'est pas présumée. En l'absence de texte, rien n'est garanti. Il n'y a donc pas de statut du travailleur extra-communautaire.

Droits civiques et politiques du travailleur migrant.

Nous avons parlé du droit au travail et aux libertés publiques. D'un côté le travailleur communautaire bénéficie d'un embryon de statut, de l'autre le travailleur non-communautaire ne connaît que des règles spéciales et plus restrictives. Cette situation est le fait du nationalisme. Si elle se perpétue, c'est parce que les travailleurs, d'où qu'ils soient, se retrouvent au même niveau d'incompétence et d'irresponsabilité civique et politique. Ils sont des citoyens de seconde zone, mineurs, à qui l'on permet, suivant un rite précis, de produire, de consommer, mais à qui l'on interdit tout pouvoir.

Nationalité : si les seuls citoyens, nationaux, ont les droits civiques et politiques, le travailleur devrait, pour obtenir ces droits, acquérir la nationalité du pays où il réside. Mais ce n'est pas si facile. Prenons le cas de la France :

○ L'enfant né en France.

L'enfant peut être français s'il a un parent né en France ou qui a acquis la nationalité française (art. 23-24 du code de la nationalité). L'enfant né de parents étrangers qui réside en France (sans interruption) depuis l'âge de 16 ans acquiert la nationalité à sa majorité ou avant s'il s'engage dans l'armée (art. 44 ; art. 48). Enfin s'il réside depuis 5 ans en France, il peut obtenir sa naturalisation par déclaration de nationalité.

○ L'adulte.

Il peut acquérir la nationalité française par mariage avec un conjoint de nationalité française, par simple déclaration ; sinon par décret après un séjour de cinq ans ou sans délai s'il a trois enfants mineurs (s'il est francophone...).

Toutes ces voies d'acquisition de la nationalité sont vaines si l'intéressé a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ou d'une

assignation à résidence. Et je livre à votre appréciation l'article 69 du Code de la nationalité : « nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française. ». Encore cette naturalisation toute fraîche laisse-t-elle planer des incapacités : il faut attendre dix ans pour être élu et 5 ans pour entrer dans la fonction publique (art.81).

Il apparaît que si la nationalité est actuellement le seul moyen d'accéder à ces droits civiques et politiques, son acquisition ne les donne pas tout de suite. En outre, si la procédure varie d'un Etat membre à l'autre, l'acquisition de la nationalité reste fonction de la durée de résidence et d'autres conditions de loyauté envers l'Etat. Déjà la Commission européenne s'inquiète de la contradiction entre la négation de ces droits aux nationaux d'un Etat membre et le principe de la libre circulation des personnes. Mais si l'on veut défendre le fédéralisme, dépasser la notion d'une fédération européenne fermée, il faut attaquer la conception restrictive que semble vouloir adopter la Communauté à l'égard des travailleurs migrants. La CEE tend à accroître la différence entre travailleur communautaire et travailleur extra-communautaire. On peut y voir comme l'ombre d'un nationalisme européen naissant.

L'idéal, et j'insiste sur ce côté idéal, car sa réalisation rencontrerait des difficultés énormes (conventions bilatérales, frontaliers, identité européenne...); l'idéal serait l'accession des travailleurs migrants aux droits politiques par la réalisation d'un statut unique des travailleurs migrants qu'ils soient ou non communautaires pourvu qu'ils soient dans la Communauté.

Projets pour l'accession aux droits civiques et politiques des travailleurs immigrés.

Il faut trouver d'autres critères que la nationalité pour accorder aux travailleurs migrants des droits civiques et politiques.

La défense des intérêts des travailleurs se fait le mieux là où ils sont concernés directement, dans leurs conditions de vie et de travail, c'est-à-dire au niveau de l'unité de production et au niveau de la commune ; à la base.

La Commission des Communautés européennes a proposé un objectif : accorder, vers 1980, aux migrants, le droit de participer aux élections municipales, suivant des conditions à mettre au point et qui concernent la durée de leur résidence. Elle formule les vœux que soit dès maintenant mis en route un système d'organisations consultatives.

Cette « politisation » du travailleur migrant doit s'accompagner de garanties contre les risques d'expulsion pour trouble à l'ordre public. Et la Commission donne en exemple une expérience en flèche : « dans certaines municipalités, les travailleurs migrants ont pu former des comités consultatifs municipaux et dans certains Etats membres des initiatives de loi tendent à accorder aux étrangers le droit de vote et d'éligibilité aux conseils communaux, de fédérations de communes et d'agglomérations commencent à se manifester ».

Ces projets, ces premières expériences demandent à être mieux connues. Il faudra dans les mois à venir connaître les expériences et études de nos voisins, des syndicats et des partis politiques.

Il faudra également savoir l'opinion des principaux intéressés, les travailleurs migrants, suivre les travaux des organismes européens et rechercher ce qui peut être fait en France au niveau national : acquisition de la nationalité, autres procédures.

Le travail ne manque pas ; le travail d'équipe peut commencer.

Le 16 janvier dernier, le Parlement européen rejetait...

**La Citoyenneté européenne, rêvée par Giusto Catania.
Eclairage sur une occasion manquée...**

Florent BANFI

Militant des Jeunes Européens - France (section jeune du Mouvement européen France et section française des Jeunes européen fédéralistes - JEF Europe).

Cet article est extrait de l'excellent magazine en ligne *Le Taurillon*, créé en octobre dernier à l'initiative des *Jeunes Européens - France* « afin de donner un commentaire authentiquement pro-européen sur l'activité communautaire » et auquel *Fédéchoses* conseille à tous ses lecteurs de s'abonner en cliquant sur le site www.jeunes-europeens.org

Le 16 janvier 2006, à la grande déception des Européens convaincus, le Parlement européen a rejeté le *Rapport Catania* portant sur la citoyenneté européenne. Un rejet malgré son (à cause d'un ?) contenu très ambitieux : extension du droit de vote aux étrangers, financements propres de l'Union européenne (UE), carte européenne d'électeur,

citoyenneté de résidence comme objectif de l'Union...

C'est sur les traces d'un autre membre du *Parti communiste italien*, Altiero Spinelli, que le député européen Giusto Catania (*Rifondazione Comunista*) a rédigé ce rapport sur la citoyenneté de l'UE.

Ainsi, pendant que les partis communistes français passent leur temps à essayer de détruire tout ce que

l'Europe a apporté depuis 50 ans -depuis la *Communauté européenne de défense* jusqu'à la Constitution- de l'autre côté des Alpes, on prend les choses en main pour essayer d'aller de l'avant.

De nombreuses propositions :

et, à première vue, le député Catania n'a pas lésiné, ni sur les initiatives, ni sur les propositions.

- Une carte d'électeur personnalisée indiquant l'ensemble des élections auxquelles le citoyen peut participer, suivant sa nationalité et son lieu de résidence ;
- une taxe européenne permettant de rapprocher les réalités budgétaires européennes des citoyens ;
- des droits étendus pour les ressortissants de pays tiers résidant dans l'UE depuis plus de 5 ans : droit de séjourner et de circuler librement en Europe, droit de voter et de se présenter aux élections européennes et municipales, droit de séjour permanent au bout de 5 ans ;
- Le Droit de vote et d'éligibilité aux élections régionales et nationales pour tous les citoyens de l'UE résidant dans un autre Etat que leur Etat d'origine ;
- Le Renforcement de l'Europe politique lors des élections européennes par l'élection d'une partie des députés sur des listes européennes transnationales présentées par des partis politiques européens.

Pour une citoyenneté de résidence, moyen de créer une véritable communauté politique.

Ce rapport révèle une réelle volonté de réduire les différences entre les citoyens européens (qu'ils vivent dans leur pays d'origine ou non...) et les résidents venant de pays tiers.

Ainsi, Giusto Catania constate l'augmentation du brassage de populations, dues à l'élargissement (mais aussi les injustices croissantes qui en découlent...), ce qui l'amène à proposer des améliorations au dispositif actuel. En effet, on constate que de plus en plus de personnes ne peuvent pas élire leurs représentants alors qu'ils sont précisément soumis aux mêmes devoirs que les citoyens résidents. Or cela va à l'encontre du principe démocratique « *no taxation without representation* ». Appliquer les mêmes droits à tous les citoyens résidant dans un même pays depuis une durée donnée (ici 5 ans) semble logique, car l'UE doit faire face à des mouvements croissants de populations internes (comme externes...) qui augmentent les inégalités entre les citoyens « mobiles » et ceux qui sont « statiques ». Ainsi, autant d'un côté on pousse pour une Europe de la mobilité (une Europe des libertés...) mais, de l'autre, on diminue les droits des

personnes mobiles par rapport aux personnes statiques. Et -là- le manque de cohérence est flagrant. En effet, si je me déplace dans un autre pays que la France, je ne peux effectivement pas voter aux élections régionales, nationales... Si mon déplacement dure 2 mois, cela ne pose effectivement aucun problème, mais que dire s'il dure 10 ans ?

Le système actuel, en plus d'être injuste, a été profondément condamné par l'abstention aux élections européennes. Et si l'on ajoute à ce phénomène l'augmentation du nombre de citoyens ne pouvant pas voter aux diverses élections (du seul fait de l'augmentation de la mobilité), l'on obtient le paradoxe de la citoyenneté européenne actuelle.

Comment alors résoudre ces injustices ? En introduisant la notion de résidence dans l'attribution de la citoyenneté européenne. C'est la seule solution permettant de dépasser les clivages identitaires, car elle met sur un même pied d'égalité tous les résidents sans tenir compte de leur(s) origine(s).

Ainsi, au paragraphe 8 il est écrit : « la reconnaissance de la citoyenneté de l'Union en fonction de la résidence devrait être le but final du processus dynamique qui fera de l'Union européenne une véritable communauté politique ».

Quand la raison ne suit pas le cœur...

Nos chers Parlementaires européens sont les premiers à mettre en avant les effets néfastes du nationalisme, ces dérives qui ont entaché l'histoire de l'Europe de guerres et d'atrocités. Ils sont les premiers à combattre le racisme et les ségrégations raciales. Ils sont les premiers à brandir des panneaux « NON » lorsque Le Pen arrive jusqu'au second tour des présidentielles.

Mais lorsqu'il s'agit de reconnaître aux étrangers les mêmes droits et devoirs que les citoyens « nationaux », alors là, il n'y a plus personne car les peurs reprennent le dessus : peurs du poids électoral des minorités russes pour les Pays baltes. En effet, si le contenu de ce rapport entraine en vigueur, les minorités russes (représentant environ 40 % de la population totale) y disposeraient alors des mêmes droits civiques que les baltes « pure souche ». Mais peurs aussi, en France, pour les centristes qui se prétendent un parti profondément pro-européen ; attitude profondément étrange pour un parti qui devrait représenter l'avant-garde en matière d'intégration et être force de proposition en faveur d'une Europe politique.

A croire, donc, que les thèmes de l'immigration retranchent les partis dans leurs réflexes nationalistes. (M. Bourlanges, auriez-vous donc peur que dans 50 ans nous ayons, en France, un président de la République d'origine turque lorsque la Turquie frappera à nouveau à la porte de l'Union européenne ?).

Il s'agit donc bien là d'hypocrisie(s) de la part de nos hommes politiques qui -d'un côté- brandissent à l'unisson des slogans contre toutes les atrocités du monde mais qui sont en fait incapables de prendre (quand ils en ont la possibilité...) des décisions responsables, afin de mettre en application leurs beaux principes.

Après les votes négatifs sur la Constitution, ce rapport aurait pu être une belle tentative de relancer les

débats et le processus européen par une mesure concrète telle que la citoyenneté.

Mais l'enthousiasme n'aura -décidément- pas duré bien longtemps : le Parlement ayant -hélas- rejeté cette proposition, visiblement trop ambitieuse pour nos parlementaires frileux mais -pourtant- tellement réaliste (et tellement nécessaire...).



Le journal des lecteurs

Nouvelles du Mouvement fédéraliste africain (MFA).

(...) le 18 mai 1990 à Milan quelques fédéralistes européens de Pavie et Milan, avec à leur tête Guido Montani, actuel président du *Movimento federalista europeo* (section italienne de l'U.E.F. et du WFM/MFM), étaient aux côtés d'un groupe de panafricanistes africains mené par notre ami sénégalais Cheikh Bamba Fall, malheureusement décédé, pour la création en présence de Satish Kumar président des Fédéralistes mondiaux, pour la réunion constitutive du *Mouvement fédéraliste africain (MFA)*. Cette réunion initiale se tenait il y a presque 16 ans. Nous avions alors beaucoup de rêves et de nombreuses illusions. Beaucoup de nos propositions sont restées à l'état de vœux pieux, mais d'autres, quelques unes seulement mais décisives deviennent progressivement réalité.

Dans le premier numéro du bulletin du MFA, *Etats-Unis d'Afrique*, qui vient d'être publié (www.welcometoafrica.net) je me suis efforcé de mettre l'accent sur ces quelques avancées qui nous donnent le courage et l'énergie de nous engager toujours plus dans la voie de la Fédération africaine. Il est rédigé en anglais et en français, les deux langues officielles les plus parlées en Afrique.

Avec ce nouveau bulletin nous souhaitons non seulement donner des informations sur les progrès de cette nouvelle voie du panafricanisme, mais aussi stimuler les 53 chefs d'Etat et de gouvernement africains afin d'avancer plus rapidement dans la direction des Etats-Unis d'Afrique, d'où le nom même de la publication.

Dans l'attente de vos commentaires et surtout de vos critiques je vous adresse un grand salut fédéraliste.

Jean-Paul PUGALA

Turin. Membre du Mouvement fédéraliste africain et du Conseil mondial du World Federalist Movement (WFM/MFM).

Pour s'abonner au *African Federalist Movement Newsletter / Bulletin d'information du Mouvement fédéraliste africain*, s'adresser à Box 18 PAL, Saint-Isidore, 06284 NICE Cedex 03.

Swarthmore Peace Collection.

(...) Je vous écris à propos de notre abonnement à *Fédéchoses*, une pièce importante de notre collection de plus de 400 périodiques traitant du thème de la paix, ici, au sein de la *Swarthmore College Peace Collection* (Collection sur la paix, de *Swarthmore University*). A dater du numéro 131, nous comprenons que cette publication ne sera plus disponible sauf en version électronique dès début 2006. Est-ce exact ? Si ce devait être le cas, la recevrons nous par email ou serait-elle seulement disponible sur votre site internet ? Merci de nous adresser les coordonnées de ce site web.

Egalement, nous avons reçu gratuitement *Fédéchoses* dans le passé. Cela sera-t-il toujours le cas ou au contraire souhaitez vous que nous réglions un abonnement payant.

Merci de nous fixer. Sincèrement votre.

Mary Beth SIGALO

Bibliothécaire à la Swarthmore Peace Collection. Swarthmore (banlieue de Philadelphie) - Pennsylvanie - Etats-Unis.

En attente de création du site web de *Presse fédéraliste*, nous continuerons à titre gracieux notre service de presse à la *Swarthmore Peace Collection*.

« Lettre ouverte aux partisans du Non ».

(...) Voici une copie de la « lettre ouverte » que j'avais adressée à un certain nombre de personnes avant le 29 mai 2005. A la relecture je ne la trouve pas si mal ! Mais j'ai le sentiment que beaucoup sont sourds à ces arguments. *Politis* ne m'a jamais répondu. Ci-joint mon abonnement. Amicalement.

Christian CHAUTEMPS

71 - Le Creusot

La « Lettre ouverte aux partisans du Non » de Christian Chautemps sera faute de place publiée dans notre prochain numéro.

Un service civil obligatoire.

Une enquête de *La Vie* fait apparaître que dix mille citoyens et quatre cent quarante et un parlementaires (de tout bord) sont pour la création d'un service civil obligatoire national.

La France semble prête à s'y engager. A gauche, comme à droite, on se rend compte de la nécessité et de l'urgence !

Je pose la question : faut-il s'arrêter là ?

Malgré les « non » du référendum, l'Europe est en marche. Dans les domaines scientifiques, techniques et économiques il est impossible de faire marche arrière, même s'il y a encore beaucoup de freins à desserrer et d'obstacles à surmonter.

Je propose de faire un pas de plus, l'interdépendance internationale l'exige. Au moment où le commerce, la pollution, les problèmes de santé, les dangers de conflits majeurs à cause des haines raciales, cultivées par les uns, entretenues par les autres, poussées au paroxysme par des tiers, menacent l'implosion, il y a urgence de changer de cap. Il est vrai qu'un certain nombre de petits et gros manipulateurs essaient de faire perdurer le système qui a fait leur fortune et qui leur permet d'imposer leur diktat. S'il n'y avait pas la loi de la nécessité, *das Gebot der Not*, comme l'appelle Georg Picht, s'ils n'avaient pas eux-mêmes le couteau sur la gorge, ils feraient tout pour faire barrage.

Hélas ni les bombinettes qui prolifèrent, ni les armes les plus sophistiquées ne nous protègent aujourd'hui contre la pierre à feu primitive entre les mains des kamikazes.

Du moment que tous les problèmes prennent une dimension planétaire, il n'y a qu'une solution : les traiter à l'échelle mondiale. D'où la nécessité de créer un service civil sous l'égide de l'ONU pour ouvrir des chantiers pharaoniques partout où c'est nécessaire. C'est la seule façon de construire l'avenir.

Cf. « Construire l'avenir dans la paix ».

Adolphe THIL

57 - Saint-Avold



Documents fédéralistes et fiches de lecture.

LES ACTES DE L'UNIVERSITE D'AUTOMNE DES FEDERALISTES DE RHONE-ALPES 2005.

L'UEF Rhône-Alpes vient de publier un cahier spécial de 16 pages comme supplément de sa lettre d'information (*La Lettre de l'UEF Rhône-Alpes* - supplément au N° 1, mars 2006) intégralement consacré à l'*UAF 2005* organisée par les fédéralistes en partenariat avec d'autres associations européennes régionales.

Après une note méthodologique expliquant le pourquoi de

cette initiative décidée dès le 29 mai en réponse au NON au référendum et la méthode de travail ouverte adoptée par les initiateurs, sont repris les interventions introductives de **Audrey SORIA** (historienne et présidente de l'*Association européenne des enseignants Rhône-Alpes*), **Stéphane CARRARA**, (chercheur en Sciences politiques et animateur du *Café Babel* de Bruxelles) et **Bruno**

BOISSIERE (secrétaire général de l'*U.E.F.-Europe* et de l'*Inter groupe fédéraliste du Parlement européen*) ainsi qu'un long et vivant compte-rendu de **Michel et Christine MORIN** sur la Conférence de **Philippe VAL** (Directeur de *Charlie Hebdo* et chroniqueur à *France Inter*) ainsi que des extraits significatifs des conclusions des divers *Ateliers* organisés sur les thèmes « Peurs et ignorances, moteurs du nationalisme », « Les médias et l'Europe, la clé du problème » et « La Constituante européenne, expression du Peuple européen ».

Aux Etats-Unis d'Afrique. Roman de **Abdourahman A.WABERI**, éd. Jean-Claude Latès, Paris, 2006, pp. 233, € 15.

Dans le roman *Aux Etats-Unis d'Afrique*, qui vient de paraître aux Editions J.C.Lattès, la misère a changé de camp. Elle s'est installée en Europe, plus exactement en Euramérique. Là, tous les laissés-pour-compte, les « sans-terre », les « sans-pain », les « sans-espoir », rêvent jour et nuit de cet eldorado, la **Fédération des Etats-Unis d'Afrique**, si prospère avec ses centres d'affaires, ses mégapoles, ses autoroutes, ses savants et ses artistes, mais qui reste pourtant indifférente à la misère de ces contrées et au sort de ces milliers de *boat-people* qui viennent quotidiennement s'échouer sur les plages de sable fin d'Alger ou de Djerba.

« Aujourd'hui, plus qu'hier encore, nos terres d'Afrique attirent toutes sortes de gens accablés par la pauvreté... Des gens confrontés à leur crasse personnelle, fêlés de l'intérieur, une couronne d'orties à la place du cerveau » (p.35). Le lecteur, par conséquent, ne retrouve dans ce roman, aucun héros révolté, comme dans *Balbala*, par exemple, qui relate le tragique destin d'un « *quatuor subversif* ». Dans *Aux Etats-Unis d'Afrique*, il n'y a pas de guerres ethniques, pas de massacres, pas de rébellion, pas de slogans anticolonialistes, pas d'images confisquées à reconquérir. Pourtant, le rêve qui a porté les Waïs, Dileyta, Yonis et autres Anab, dans *Balbala* se poursuit dans *Aux Etats-Unis d'Afrique*, cette fois, à rebours, pour ainsi dire, par le biais de Maya. Car elle aussi veut réformer le monde, pacifiquement, cela s'entend. Mais pour cela, elle doit s'arracher à l'Afrique, cette terre promise qui l'a adoptée et choyée depuis son plus jeune âge. Elle doit repartir, revenir à ses origines, retrouver sa mère naturelle, l'Europe et sa misère. Avec *Aux Etats-Unis d'Afrique*, A.Waberi confirme tout le bien qu'on dit de lui. Décrit par Jean-Claude Guillebaud comme « une voix neuve », un écrivain des plus prometteurs, « *féroce et décomplexé, distancé par rapport aux replis identitaires contemporains, affranchi des désillusions idéologiques de la génération précédente* », (*Le Monde diplomatique*, janvier 1998, page 30), A.Waberi propose dans son roman une allégorie fantastique qui lui permet de réinventer le monde. La démarche est louable à plus d'un titre car non seulement elle témoigne d'une vision éminemment humaniste susceptible de rapprocher davantage les peuples, mais elle a également le mérite d'être inspirée par de profonds traumatismes. Signe distinctif de l'homme, « lieu de

Les fédéralistes rhônalpins se proposent d'organiser, avec les mêmes partenaires -dont *Presse fédéraliste*- et ceux qui souhaiteraient d'ici là les rejoindre, une deuxième *Université d'automne* probablement les 10 et 11 novembre 2006.

Ecrire à la revue qui transmettra pour obtenir une copie des Actes de l'UAF 2005.

l'élection de l'âme », au travers duquel l'homme se perçoit et perçoit le monde, le visage reste, hélas, le lieu privilégié de la violence symbolique des racistes.

Rafik DARRAGI

Article extrait de *Etats-Unis d'Afrique*, bulletin du **Mouvement fédéraliste africain (MFA)**, Nice, N° 1, printemps 2006, p. 7.

THE FEDERALIST A Political Review

**Edition anglaise de
IL FEDERALISTA**

**Fondateur Mario ALBERTINI
Directeur Giovanni VIGO**

Publiée trois fois par an, sous les auspices de la *Fondation européenne Luciano Bolis*, par *EDIF Onlus*, via A. Volta, 5, 27100 PAVIA – Italie.

Abonnement pour l'Europe (1 an) : € 35.

Chèque à l'ordre de *EDIF Onlus*
ou de *Presse fédéraliste* qui transmettra

Abonnez vous à

THE FEDERALIST DEBATE

**Papers for Federalists
in Europe and the World**

XVI^e année – Turin – Directeur **Lucio LEVI**
Avec le soutien de l'*U.E.F.* – des *JEF* et du *WFM-MFM*.

Abonnement € 15 par an (soutien € 30)
à *Presse fédéraliste* (Lyon) qui transmettra.

www.federalist-debate.org